

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 72 (1992)
Heft: 3

Rubrik: L'Europe des Régions

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.01.2026

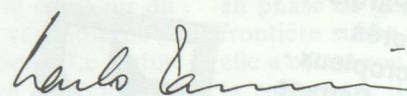
ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Editorial pour un marché unique régional dans lequel l'Europe joue un rôle prépondérant dans la construction de l'Europe

L'Europe vit, de nouveau, des moments d'incertitude. Ce n'est pas la première fois que le chemin de l'intégration européenne se révèle ardu à franchir, mais depuis qu'il a été engagé, il a, en définitive, toujours progressé. Les consultations populaires qui ont eu lieu ont eu le grand mérite d'engager le débat sur le but et les moyens de l'intégration. Elles rapprochent ainsi les citoyens d'une entreprise qui les concerne. Les réponses, malgré les incertitudes, sont encourageantes. On peut le constater en Suisse, où deux référendums consécutifs touchant aux relations internationales, l'un relatif à l'adhésion de la Suisse aux Institutions de Bretton Woods, l'autre relatif à la construction des nouvelles transversales alpines, ont reçu l'approbation du peuple. Le prochain rendez-vous est fixé en Suisse en décembre, avec le référendum relatif au Traité sur l'Espace Economique Européen.

Du point de vue économique aussi, il est important de faire comprendre que le grand marché européen n'est pas seulement le fait des grandes entreprises. Les PME sont aussi concernées. Elles peuvent en effet en bénéficier, grâce à leur dynamisme, en étant présentes sur le marché unique. Mais elles en tirent également bénéfice, en tant que sous-traitant, grâce aux commandes qu'elles peuvent recevoir des grandes entreprises. L'intégration n'est donc pas l'affaire exclusive des grandes entreprises mais de tout le tissu économique.

De même si l'intégration européenne est le fait des Etats, ceci n'empêche néanmoins pas la coopération régionale transfrontalière de se développer et de jouer un rôle important. Je me réjouis donc que la Chambre de commerce suisse en France consacre aux régions un numéro de sa revue économique. La coopération régionale correspond à une réalité géographique et économique et, comme telle, elle participe concrètement à l'intégration européenne sans usurper les prérogatives des Etats qui en fournissent le cadre.



Carlo Jagmetti
Ambassadeur de Suisse en France

Canton de BERNE, SUISSE. Le lieu d'implantation privilégié.

Choisissez la plate-forme idéale pour étendre vos activités et pénétrer les marchés suisse et européen.

LE CANTON DE BERNE:

- est situé au cœur de la Suisse et de l'Europe
- constitue de par son bilinguisme un pont entre les cultures
- est le deuxième canton industriel suisse
- offre un climat fiscal très favorable.

SA REGION FRANCOPHONE, LE JURA BERNOIS:

- dispose d'un savoir-faire élevé en micro-mécanique/-électronique
- offre des conditions d'implantation extrêmement favorables.

Demandez notre documentation et notre liste de référence à l'adresse suivante:

PROMOTION ECONOMIQUE DU CANTON DE BERNE
rue de l'Hôpital 20, CH-2502 Biel/Bienne, Téléphone 41 32 23 10 14, Télécopie 41 32 23 13 91

Démolition silencieuse du béton armé

Sciage et forage au diamant - Eclatement hydraulique - Oxycoupage - Sciage au fil - Pince "crocodile" - Démolition de cheminée



Travaux spéciaux de fondation

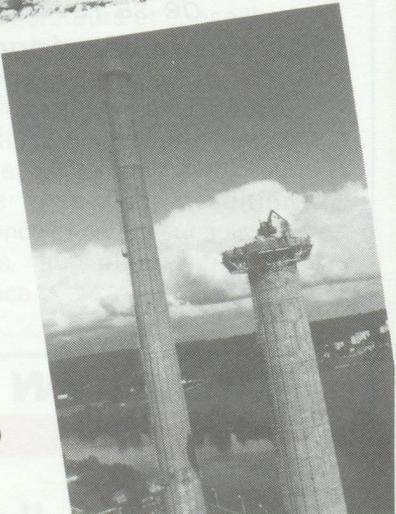
Sondages - Forages - Parois moulées - Parois cloutées - Pieux forés - Pieux battus - Micropieux - Tirants d'ancre - Battage de palplanches



74000 ANNECY

ZSCHOKKE

rue de la Bouverie 5
Tél : 50 45 56 76
Télécopie : 50 45 76 90



Impact de l'intégration européenne sur la coopération transfrontalière

Evolution de la coopération depuis 1960

Hans L. Briner, Délégué européen,
Regio Basiliensis, Bâle

LA "REGIO DU RHIN SUPÉRIEUR" (D+F+CH) ET L'EUROPE DES RÉGIONS

Regio Basiliensis est une association au sens des art. 60 ss du code civil suisse. Fondée en 1963, elle se compose aujourd'hui de 295 membres individuels et de 220 membres collectifs comprenant des entreprises, diverses organisations, ainsi que les cantons de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne. Elle dispose d'un budget annuel d'environ un million de francs. Ses statuts lui donnent pour mission de collaborer à la planification et à la promotion du développement économique, politique et culturel de l'espace désigné sous le nom de "Regio", c'est-à-dire de la région du Rhin Supérieur délimitée par le Jura (CH), la Forêt-Noire (D) et les Vosges (F)". Elle veille en outre à ce que les fonctions et les intérêts spécifiques de la région soient pris en considération. L'association est dotée d'un comité siégeant quatre fois par année, d'un "groupe de travail" qui se réunit chaque semaine ainsi que d'un secrétariat permanent. Dans la pratique, l'organisation de Regio Basiliensis se veut souple et ouverte. L'organe "groupe de travail", dont fait également partie le directeur du comité, constitue un véritable pool d'idées et d'informations. Le statut semi-public de "l'office de coordination internationale" qui lui est rattaché offre aussi à l'association l'avantage de pouvoir se présenter à titre officiel ou officieux, en fonction des nécessités. En vingt-neuf ans d'exis-

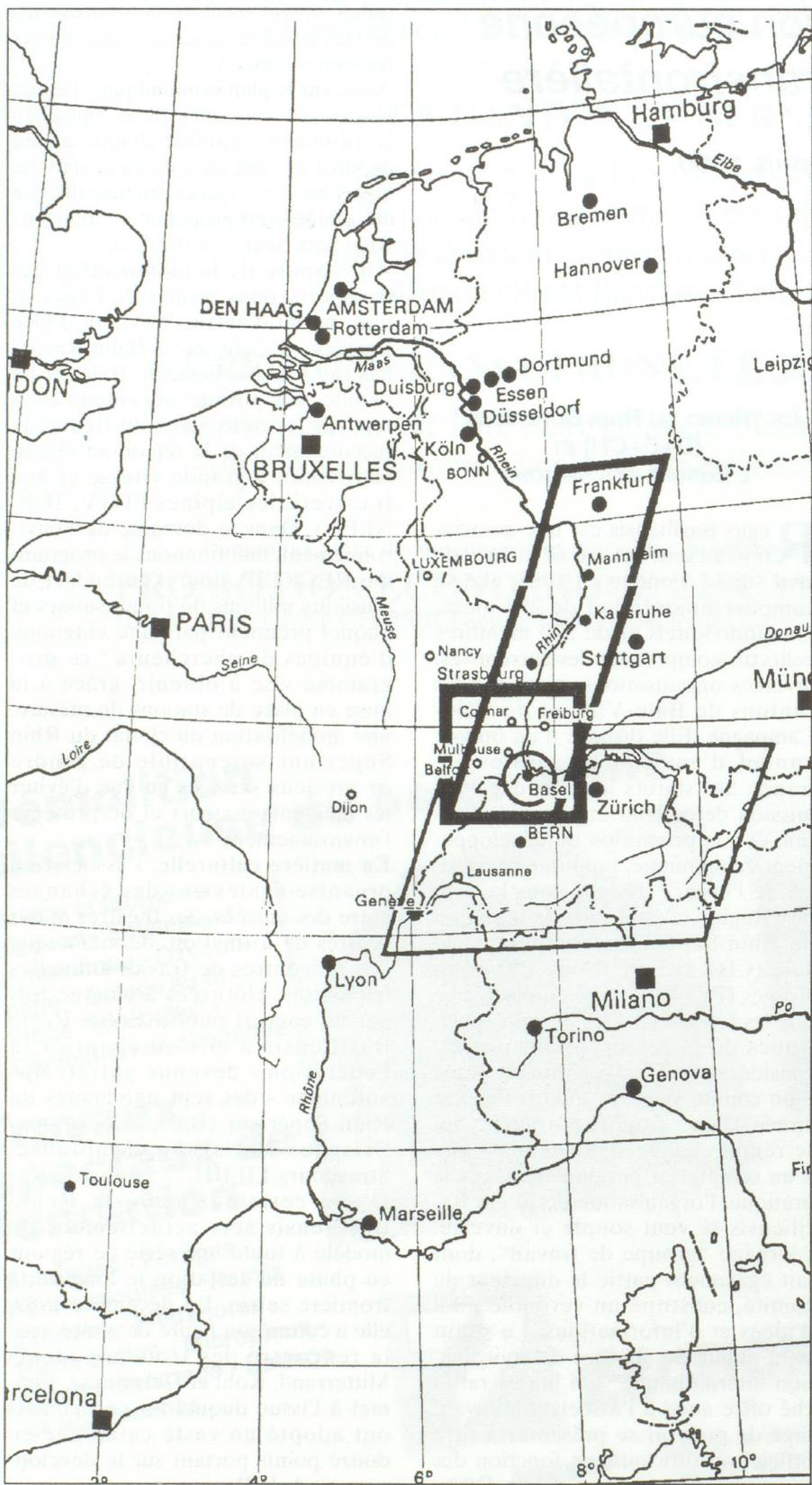
tence, Regio basiliensis a enregistré de très nombreux succès dans divers domaines concrets.

Ainsi, sur le plan économique, "l'étude Regio sur l'économie de la Suisse du Nord-Ouest", publiée chaque année depuis 1981, fait autorité en la matière, elle connaît un succès grandissant et a été intégrée au programme "interreg" Rhin Supérieur - Centre-Sud.

Au chapitre de la planification des transports, deux projets de l'association, parmi d'autres, méritent d'être signalés : il s'agit du "S-Bahn Regio" destiné à la banlieue de Bâle, et de l'étude "Euro-Rhin" qui entend assurer, sur les deux rives du fleuve, le raccordement de la région au réseau ferroviaire à grande vitesse et aux transversales alpines (TGV, ICE, NLFA). Dans le domaine de l'environnement, mentionnons le programme RECKLIP, doté d'un budget de plusieurs millions de francs suisses et auquel prennent part une vingtaine d'équipes de chercheurs ; ce programme vise à obtenir, grâce à la mise en place de stations de mesure, une modélisation du climat du Rhin Supérieur susceptible de rendre de précieux services en vue d'éviter les incidents majeurs et de protéger l'environnement.

En matière culturelle, l'association organise également des échanges entre des musées, des théâtres et des centres de formation, de même que des rencontres de travail annuelles tripartites, clôturées à chaque fois par un concert public. Enfin, Regio Basiliensis a mis en chantier la Fédération - devenue entretemps autonome - des sept universités du Rhin Supérieur (Bâle, Fribourg-en-Brisgau, Karlsruhe, Mulhouse, Strasbourg I,II,III).

D'une certaine façon, la Regio Basiliensis sert actuellement de modèle à toute une série de régions en phase de gestation le long de la frontière suisse. En décembre 1989, elle a connu son heure de gloire avec la rencontre des trois présidents Mitterrand, Kohl et Delamuraz, sommet à l'issue duquel les participants ont adopté un vaste catalogue en douze points portant sur le développement de la Regio.



Dans le domaine des échanges transfrontaliers en matière de recherche scientifique et d'aménagement du territoire, il y a beaucoup de place pour des réalisations communes dans la région du Rhin Supérieur. A cette fin, une coordination judicieuse et des échanges d'expériences nourris entre Français, Allemands et Suisses sont absolument nécessaires. Entre autres exemples particuliers de domaines de coopération, citons le génie génétique et la biotechnologie, activités qui revêtent une grande importance pour Bâle et pourraient être appelées à connaître un bel essor également dans les régions de Strasbourg et de Fribourg-en-Brisgau. Nous disposons actuellement d'un potentiel de près de 4 000 chercheurs, effectif qui pourrait tripler, voire quadrupler en cas d'évolution favorable. A cet égard, les développements qui se font jour au sein de ICE nous incitent plutôt à l'optimisme. Au fur et à mesure que l'échéance du 1^{er} janvier 1993 se rapproche, en effet, les aspects politiques, et non plus seulement économiques, de l'intégration européenne s'imposent de plus en plus aux esprits. Nous autres, membres de la Regio Basiliensis, qui militons depuis 25 ans en faveur de l'"Europe des régions", constatons avec satisfaction aujourd'hui que les rencontres communautaires au sommet, et même aux plus hauts sommets, ont désormais à prendre en compte "l'échelon régional", ne serait-ce qu'en coulisse. En d'autres termes, il est indéniable que des notions comme le fédéralisme et la subsidiarité gagnent sans cesse du terrain. La réunion des trois chefs d'Etats en 1987 constituait un indice éloquent de cette évolution. Les deux derniers sommets communautaires de 1990 et 1991 qui se sont tenus depuis lors (à Rome et à Maastricht) ont eu, de ce point de vue également, des conséquences très intéressantes. Certes, on peut regretter que la Suisse, et en particulier les habitants de la région du Nord-Ouest, ne soient toujours pas associés directement à ce processus. Mais l'on apprécie d'autant plus le fait que nos voisins, ceux du Bade-Wurtemberg en particulier,

savent défendre à notre place les intérêts fédéralistes communs à la région.

Même Jacques Delors, président quelque peu centralisateur de la CE, dans un discours mémorable adressé aux délégués de la république de Bavière en février 1991, a déclaré qu'il entendait prêter la main à une forme de consultation des régions. Il donnait à entendre pour la première fois que la subsidiarité et la délégation des pouvoirs décisionnels aux collectivités subalternes allait devenir une nécessité, du moins là où le niveau de compétence des organes dirigeants locaux permet de satisfaire aux exigences de la vie moderne, comme c'est le cas notamment dans notre région du Rhin Supérieur ou dans celle de Francfort. Quant au sommet de Maastricht des 9/10.12.1991, il a déjà apporté dans le débat une première (demi) clarification : les régions européennes ne peuvent plus être traitées par dessous la jambe!

Autrement dit, notre engagement européen, par exemple au sein des organes directeurs de l'«Association des régions frontalières européennes» (ARFE) peut être considéré comme l'un des facteurs ayant favorisé la mutation des conceptions européennes dans les «hautes sphères» communautaires.

«l'Association des régions frontalières d'Europe», j'ai pu contribuer à faire en sorte que dans cette «nouvelle architecture européenne», qui apparaît de plus en plus nécessaire, les décisions de portée supranationale prennent davantage en compte l'échelon régional. Chaque pays devrait aménager cet échelon selon ses pro-

...«dans cette «nouvelle architecture européenne», qui apparaît de plus en plus nécessaire, les décisions de portée supranationale doivent prendre davantage en compte l'échelon régional»...

Signalons à ce propos que la référence, constante, au modèle-pilote de la Regio du Rhin Supérieur suscite un intérêt accru. Raison pour laquelle nous avons souvent insisté, jusqu'ici, sur le fait que «le travail de la Regio est aussi le travail de l'Europe». Dans l'exercice de mon mandat de membre du comité et de membre fondateur de

pres traditions. Les régions du Rhin Supérieur, du Bodan, de Genève et du Tessin forment à cet égard des régions-test. Le processus d'intégration politique à grande échelle ne doit pas perdre de vue les exigences d'une politique qui se veut proche du citoyen. Dès son origine, l'ARFE s'est fixée pour objectif d'obtenir l'autonomie la plus large possible pour les collectivités régionales situées immédiatement au-dessous du niveau des Etats centraux. Elle se prononce résolument en faveur d'une construction fédérative de la future Union européenne, fondée sur des régions autonomes. Pour autant que l'objectif d'une gestion efficace ne s'en trouve pas lésé, les décisions devraient être prises selon le principe de la subsidiarité, c'est-à-dire au plus petit échelon possible, et cela tout particulièrement dans les régions frontalières. Des mesures dans ce sens venant non seulement de la CE, mais encore du Conseil de l'Europe et de la CSCE, auront aussi un impact de plus en plus sensible sur le développement de l'espace-pilote de la Regio du Rhin Supérieur. Le Bade-Wurtemberg, en particulier, entend œuvrer de manière décisive — et même se battre, d'après ce que je peux constater — pour la concrétisation du principe de subsidiarité. Ces impulsions joueront dès 1993 un rôle déterminant pour la «politique d'osmose de la Regio», Regio dont la composante suisse, qui n'appartient pas à la CE, coopère très étroitement avec deux autres régions rattachées à la Communauté.



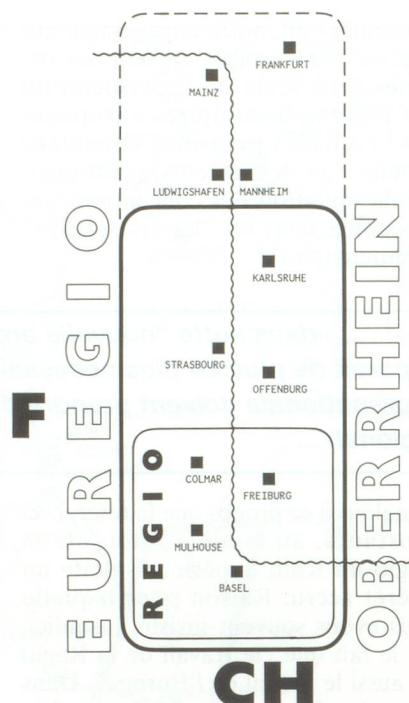
...«il y a beaucoup de place pour des réalisations communes dans la région du Rhin Supérieur»...

Photo : navigation sur le Rhin

© Peter Herman, Bâle

LE CONCEPT DE DÉVELOPPEMENT RHIN SUPÉRIEUR-CENTRE SUD

Dans le cadre du programme européen Interreg, notre concept de développement "Rhin Supérieur-Centre Sud" se présente comme un cas d'école. Ici, deux partenaires faisant partie de la CE : le Bade-Wurtemberg et l'Alsace, partagent avec un troisième, le Nord-Ouest suisse, non-membre de la CE, les servitudes et les avantages d'un projet commun. Pour cette situation particulière, la "formule magique" qui a été trouvée vis-à-vis de Bruxelles est la suivante : seuls les partenaires allemands et français traitent avec la CE, tandis qu'entre nous, habitants de la région du Rhin Supérieur, nous prenons nos décisions et réglons les questions de financement et de répartition sur une base tripartite. Ainsi jusqu'à ce jour, au total 33 projets, dont 22 avec participation suisse, ont été soumis pour étude à Bruxelles, ce qui témoigne de la perméabilité des fameuses "frontières extérieures" de la CE ! Pour les deux concepts de développement du Rhin Supérieur, à savoir les plans "Nord" et "Centre-



Sud", la CE est prête à débloquer au total 9,6 millions d'écus si les partenaires régionaux s'entendent sur un co-financement d'un montant équivalent. Le fait que des sommes impor-

tantes soient à présent mises en perspective suffit à donner un puissant élan aux projets transfrontaliers. Pour la première fois depuis que la Regio existe, le lien d'interdépendance entre des programmes de portée européenne et les projets locaux d'agglomération des trois frontières apparaît ainsi au grand jour.

D'intéressantes possibilités de travail en commun s'offrent dans toutes sortes de domaines tels l'environnement, la recherche, la formation, la culture, les transports, les médias, l'économie, etc. Il y a matière à développer bien davantage encore la coordination transfrontalière à l'avenir. Entre les Suisses du Nord-Ouest, les Alsaciens et les Badois existe une forme de communauté de destin : c'est l'émergence, dans le processus d'intégration européenne, d'un mouvement d'organisation spontané venu d'en bas, semblable à une équipe d'alpinistes qui entendent faire l'ascension du massif Europe en partant de sa base et ne pas se laisser tirer passivement au bout d'une corde vers son pic central. ■

Exportateurs suisses :

Vous recherchez un représentant, importateur ou grossiste en France ?
Vous souhaitez récupérer la TVA versée pour la location en France d'un stand dans une exposition ?

Importateurs français :

Vous recherchez un fournisseur suisse ?
Vous souhaitez connaître divers indices de prix ou de salaire pour l'élaboration d'un contrat ?

Un seul point de chute pour obtenir, parmi tant d'autres, ces renseignements :
la Chambre de Commerce Suisse en France

Conditions d'adhésion sur demande en téléphonant au : (33 1) 48 01 00 77

La coopération transfrontalière dans l'Arc jurassien

Stéphane Berdat, Département de la Coopération,
Canton du Jura, Delémont

Saluée par les uns, dénoncée par les autres, la montée en puissance des régions est l'une des conséquences de l'évolution progressive de la communauté européenne vers des structures de type fédéral. Fortes de cet élan, les régions d'Europe, qui pour certaines d'entre elles ne disposent encore que de compétences limitées, en profitent pour accroître leur marge de manœuvre vis-à-vis de l'Etat, dans des domaines aussi variés que la formation, l'éducation, l'aménagement du territoire ou le développement industriel. Ce phénomène s'accompagne d'une prise de conscience de la capacité et de l'intérêt des régions à coopérer entre elles. Des réseaux d'alliances interrégionales se sont ainsi esquissés : réseaux de régions transfrontalières, réseaux des régions périphériques, réseaux fonctionnels...

Les expériences menées sur l'Arc jurassien, le long de la frontière franco-suisse, illustrent parfaitement l'intérêt mais aussi les contraintes et les limites d'un type de coopération : la coopération transfrontalière.

LA COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE SUR L'ARC JURASSIEN : UNE APPROCHE EN TROIS TEMPS ET TROIS NIVEAUX

Maints observateurs estiment que la création, en 1979, de la République et Canton du Jura a eu un effet de détonateur pour le développement et l'institutionnalisation de la coopération transfrontalière le long de l'Arc jurassien. En effet, dès son entrée en souveraineté, le jeune Etat s'engage résolument sur la voie d'une coopération étroite avec - entre autres - ses voisins et, pour mener à bien cette mission dont le principe fondamental est inscrit dans sa constitution, se dote d'un Département de la coopération. A l'initiative du Jura, le Groupe de concertation des cantons frontaliers de la France est constitué en 1982. Les responsables

a été mise en œuvre aux extrémités du Massif du Jura, à Bâle et à Genève, rien n'a été entrepris officiellement entre les deux pôles. Dès lors, des contacts sont établis entre les cantons "jurassiens" de Berne, de Vaud, de Neuchâtel et du Jura et la région de Franche-Comté, laquelle en vertu de la loi de décentralisation de mars 1982, dispose désormais de la compétence d'entretenir des contacts réguliers avec les collectivités décentralisées étrangères ayant une frontière commune avec elle. De cette relation va naître une volonté politique de recréer la réalité de l'espace franco-suisse sur la Massif jurassien et, le 3 mai 1985, la convention instituant la Communauté de Travail du Jura (CTJ) est signée. Si à Bâle et à Genève, la mise en œuvre d'une politique de coopération transfrontalière fut la conséquence d'une nécessité d'ordre économique, liée à des effets - partiellement contrariés par la frontière - d'agglomération, sur l'Arc jurassien, au contraire, elle est le fruit d'une volonté politique. Il ne s'agit donc pas de répondre à un besoin clairement défini et exprimé, mais bien, pour reprendre le mot du ministre François Lachat, premier président de la CTJ, d'éviter à ces régions adossées à une même frontière, leur fatum commun, fatum du "cul de sac", fatum de la marginalité, fatum du "no man's land". On s'attache donc, et c'est le

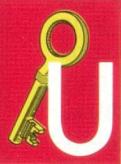
...«Les obstacles juridiques, financiers, fiscaux et réglementaires sont nombreux, qui permettent de mesurer le chemin qu'il reste à parcourir sur la voie de l'abolition des frontières»...

des 9 cantons⁽¹⁾ ayant frontière commune avec la France s'y retrouvent pour évoquer les problèmes liés à leur situation de voisinage avec la France (l'obtention de la rétrocession par la France aux cantons suisses d'une partie de l'impôt des frontaliers fut le premier cheval de bataille du Groupe de concertation), mais aussi pour mener des études et conduire des réflexions sur la thématique transfrontalière. Un premier constat s'impose d'emblée : si une politique de coopération transfrontalière

slogan de la CTJ, à faire mieux ensemble que chacun séparément. L'espace couvert par la CTJ, toutefois, n'est pas homogène. Fortement cloisonné, il se compose en fait de 4 alevoles juxtaposées, disposées le long d'autant d'axes de communication transversaux : Delémont-Belfort, Neuchâtel-Besançon, Lausanne-Pontarlier-Besançon, Nyon-Champagnole.

1 Bâle ville, Bâle campagne, Soleure, Jura, Berne, Neuchâtel, Vaud, Valais, Genève.

DOLE, LES CLEFS POUR GAGNER VOTRE pari EUROPÉEN.



Une offre foncière et immobilière attractive.

Z. I. DES MESNILES PASTEUR: 8 ha aménagés disponibles en bordure de routes nationales.

6 FS / m² plateforme réalisée.

Z. I. DES EPENOTTES : réserve foncière de 45 ha, à 3 mn de l'A36.

2 FS avant aménagement.

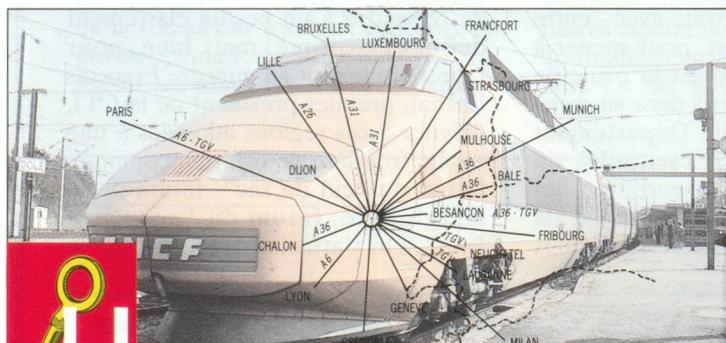
ATELIER RELAIS DU TUMULUS: 2000 m² disponibles.

Location 4 FS/m².



Un centre de production aux activités diversifiées.

Des entreprises industrielles notamment dans la chimie, l'électronique, l'agroalimentaire et des établissements de formation professionnelle tournés vers les entreprises: BTS en conception produits industriels, électro-technicien, design industriel, productique, maintenance des automatismes industriels, informatique industrielle.



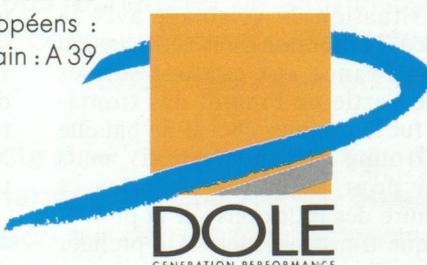
Une situation géographique privilégiée au cœur des voies d'échanges Nord-Sud.

Des voies de communication qui positionnent les entreprises aux portes des marchés européens : autoroute A36, RN 73, RN 5, TGV et Demain : A 39 (1994), TGV Rhin / Rhône (horizon 2000).



Un cadre de vie propice à la mise en valeur des entreprises et à l'épanouissement des Hommes.

Secteur sauvegardé de 114 ha protégeant un patrimoine architectural du XVII^e siècle.
Domaine naturel préservé avec les forêts de Chaux et de la Serre, les rivières du Doubs et de la Loue.



HOTEL DE VILLE · PLACE DE L'EUROPE · B.P. 89 · F. 39108 DOLE CEDEX

☎ 84 79 79 79 · FAX. 84 79 79 80

M^e Marie-Ange Zellweger, CH-2520 La Neuveville
Tél. : (19-41) 38.51.32.46 – Fax (19-41) 38.51.16.49

Ces alvéoles définissent des aires franco-suisses d'échanges privilégiés. La prise en compte de cette réalité a conduit, et c'est notre troisième niveau, à la conclusion d'un accord et d'une convention bilatéraux, s'inscrivant dans le cadre de la Communauté de Travail du Jura : l'accord de coopération de 1988 entre la République et Canton du Jura et le Territoire de Belfort, et la convention de coopération de 1991 entre les communes suisses du Locle et de La Chaux-de-Fonds et les communes françaises de Morteau, Maîche, Le Russey et Pierrefontaine-les-Varans.

OBSTACLES ET LIMITES DE LA COOPÉRATION TRANSFRONTALIERE

D'une manière générale, la coopération transfrontalière a suscité, et suscite encore parfois, l'indifférence ou le scepticisme chez les acteurs économiques et sociaux de régions mises en relation. Dans le cas de l'Arc jurassien, la collaboration sur la frontière s'était pourtant inscrite dans les faits avant d'exister dans le droit. Mais, dans l'histoire récente, les liens se sont distendus, en raison notamment d'une polarisation grandissante des centres urbains situés hors du Massif, polarisation qu'a accentué l'accroissement de la mobilité. La distance culturelle qui sépare deux populations ayant appris à vivre dos à dos est un obstacle important - le plus important - à la mise en œuvre d'une politique de coopération ambitieuse. Il est d'autres obstacles, hélas nombreux, qu'ils soient juridiques, institutionnels, politiques, administratifs, budgétaires, socio-économiques ou culturels, qui tous nous rappellent que les systèmes dans lesquels nous évoluons, en Suisse et en France, n'ont pas été conçus pour que des ponts soient jetés entre eux. A défaut de légitimation populaire et en l'absence de passerelles institutionnelles (la CTJ n'est qu'une structure consultative, sans personnalité juridique propre), comment expliquer que la coopération transfrontalière progresse malgré tout ? La réponse tient en un mot : l'Europe.

L'EUROPE : RÉVÉLATEUR ET CATALYSEUR

Pour relever le défi des économies du Pacifique et renforcer la compétitivité des entreprises, les pays d'Europe ont décidé de miser sur l'abolition des frontières, l'intensification des échanges, le développement des communications et du partenariat... Cet élan a suscité et suscite des prises de conscience, et à l'heure où des flux d'activité s'organisent à des échelles géographiques toujours plus vastes, la recherche de synergies spatiales, au delà des limites cantonales, régionales, ou nationales, apparaît toujours plus comme une stratégie porteuse d'avenir. La Commission des communautés européennes l'a d'ailleurs compris, qui a lancé en 1990 le programme Interreg. Dans ce cadre, une aide communautaire peut être accordée à des actions à caractère transfrontalier, "pour autant qu'elles aient un impact prévisible au plan du développement sur les zones situées de part et d'autre de la frontière et que

de passerelles avec leurs voisines. Du point de vue de l'aménagement du territoire et de la répartition des activités, l'intérêt est également manifeste. Maints économistes prédisent d'ores et déjà qu'une intégration à l'Europe sera synonyme pour la Suisse de concentration accrue de l'activité sur le croissant Zurich-Genève, au détriment des régions périphériques (principalement les régions frontalières). Est-ce souhaitable ? Certainement pas. Mais est-ce la fatalité ? Peut-être pas si l'on considère les échéances à venir dans une perspective réellement transfrontalière.

Prenons l'Arc jurassien : il se caractérise, de part et d'autre de la frontière par un même savoir-faire, issu de l'horlogerie : la microtechnique. Est-il illusoire de penser qu'en unissant réellement leurs forces, les régions "jurassiennes" atteindraient la masse critique nécessaire pour relever les défis de l'intégration européenne. Dans pareille perspective, un programme helvétique de soutien à l'action transfrontalière, s'inspirant d'In-

...«La construction européenne passe inmanquablement par une perméabilisation puis une abolition de la frontière»...

leur mise en œuvre soit, si possible, entreprise sur base transfrontalière". En France, comme dans les autres pays communautaires, l'initiative Interreg a eu un écho très favorable et, sans pour autant abolir les obstacles évoqués plus haut, a donné un nouvel élan à l'action transfrontalière. La situation est différente en Suisse où, comme auparavant, les cantons assument seuls le financement de leur politique "étrangère". Dans l'optique d'un rapprochement avec la Communauté européenne, la Confédération helvétique aurait pourtant tout intérêt à aider les cantons à progresser sur la voie de ce qu'il est convenu d'appeler la "micro intégration". Quelle meilleure façon d'anticiper les chocs futurs, en cas d'adhésion de la Suisse à la Communauté, qu'en incitant — financièrement et politiquement — les régions frontalières à établir un maximum

terreg, prendrait tout son sens. La Suisse s'est dotée dans les années soixante-dix d'un outil remarquable du point de vue de l'aménagement du territoire : la loi sur les investissements dans les régions de montagne (LIM). Les régions de l'Arc jurassien sont toutes éligibles au titre de la LIM, et profitent ainsi d'encouragements financiers de la Confédération helvétique, sous forme de prêts sans intérêts. Ne serait-il pas opportun, dès lors, compte tenu des changements qui s'annoncent, d'étendre à des projets transfrontaliers le champ d'application de cette loi ?

Les cantons frontaliers de l'Arc Jurassien n'ont - fort heureusement - pas attendu que l'Europe "arrive par en haut" pour lancer des projets à caractère transfrontalier. Les expériences menées par la République et Canton du Jura et le Territoire de Belfort illustrent bien ce parti pris.

**LA COOPÉRATION
TRANSFRONTALIERE SUR
LE TERRAIN : LE CAS DE LA
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA
ET DU TERRITOIRE DE BELFORT**

Parmi toutes les actions de coopération menées par les Jurassiens et les Belfortains, dans des domaines aussi variés que la culture, le tourisme, la protection des eaux et de l'environnement, la santé, le développement économique ou la formation, deux projets illustrent mieux que les autres les opportunités offertes, malgré les obstacles, par la coopération transfrontalière : les connexions établies avec l'institut polytechnique de Sévenans et la création sur la frontière d'une zone industrielle binationale.

***Institut polytechnique de
Sévenans***

En 1985, à l'initiative de Monsieur Jean-Pierre Chevènement, alors ministre français de l'éducation nationale, s'est ouvert à 20 km de la frontière franco-suisse, près de Belfort, l'institut polytechnique de Sévenans. D'emblée, dans le cadre de la CTJ à peine créée, des relations se sont établies entre Jurassiens et Belfortains. Celles-ci, d'abord limitées du fait des contraintes inhérentes au démarrage de l'institut, se sont ensuite développées pour donner naissance, dans un contexte aussi fondamental que la formation, à un véritable partenariat. Celui-ci s'oriente en 5 directions :

- formation de base
- formation continue
- stage en entreprises
- consultation
- mise à disposition d'équipements.

■ Formation de base : depuis 1989, possibilité est offerte aux bacheliers jurassiens de poursuivre leurs études à Sévenans, aux mêmes conditions (financières et d'admission) que leurs homologues français. A l'heure actuelle, cette offre n'a encore rencontré que peu d'échos, la perspective d'obtenir un diplôme européen ne l'emportant pas encore, dans l'esprit



Photo : tour penchée de l'institut polytechnique de Sévenans (ipsé).
© Ipsé.

des jeunes Jurassiens, sur la crainte de la non-reconnaissance des diplômes... Qu'à cela ne tienne ! A mesure que le rapprochement de la Suisse avec l'Europe deviendra concret, il n'est pas irréaliste de penser que l'intérêt des candidats ingénieurs jurassiens ira en augmentant !

■ Formation continue : dès cet automne, dans le cadre de l'Ecole jurassienne de perfectionnement professionnel, des professeurs et des chercheurs de Sévenans seront appelés à dispenser des cours aux responsables et collaborateurs d'entreprises jurassiennes. A l'heure où la Suisse en général, et le Jura en particulier, concèdent des efforts financiers importants en vue d'une "mise à niveau technologique" des entreprises, le fait de pouvoir compter, à un jet de pierre de chez soi, sur des compétences affirmées dans les domaines de la mécanique et de l'électronique (les secteurs clé de l'industrie jurassienne) apparaît à l'évidence comme un intéressant atout de proximité.

■ Stage en entreprises : au cours de leur formation, les étudiants de Sévenans sont appelés à effectuer deux stages en entreprise d'une durée de six mois chacun, le premier après 3

ans d'études, le second après 4 ans et demi.

Un nombre toujours croissant d'entreprises jurassiennes font appel à ces stagiaires, que certaines n'hésitent pas à engager une fois leur diplôme obtenu. Par ce biais, un réseau toujours plus dense de relations se tisse entre l'institut de Sévenans et l'économie jurassienne.

■ Consultance : à l'initiative du Gouvernement de la République et Canton du Jura, une société jurassienne de consultance technologique a été créée en 1988. Ainsi que le précisait son mandat, cette société s'est rapidement intégrée dans les réseaux scientifiques et technologiques suisses, à la faveur notamment, du programme de développement des techniques CIM, mis sur pied par la Confédération helvétique.

La stratégie consiste aujourd'hui à dépasser le cadre strictement national. Dans cette optique, l'institut polytechnique de Sévenans constitue la tête de pont idéale vers l'Europe, tant du point de vue des relations déjà existantes que de celui des complémentarités de compétences. La mise en place d'une liaison télématique directe entre la société jurassienne et

directe entre la société jurassienne et l'institut, est actuellement à l'étude. Ce projet fournira un cadre expérimental fort intéressant du point de vue des télécommunications. En effet, les réseaux nationaux de télécommunications se juxtaposent à la frontière et ne se superposent pas. Ne pourrait-on pas imaginer des chevauchements sur les espaces frontaliers ? L'accès privilégié au réseau voisin ouvrirait sans doute des perspectives à exploiter en vue d'un renforcement des relations sur la frontière.

Mise à disposition d'équipements : Depuis 1992, des étudiants de Sévenans se rendent une fois par semaine à l'école d'horlogerie et de microtechnique de Porrentruy pour y effectuer des travaux pratiques et des travaux dirigés. La raison de ce déplacement ? Porrentruy offre un équipement très coûteux dont ne dispose pas Sévenans. Des aménagements horaires étant possible, il eût été déraisonnable d'équiper de la même manière deux établissements de formation séparés par moins de 30 km. C'est pourtant souvent à ce genre d'aberration que conduit la frontière lorsqu'elle est rupture plutôt que soudure.



...«éviter à ces régions, adossées à une même frontière, leur fatum commun... celui de la marginalité, du no man's land»...

Zone industrielle binationale

L'idée est fort simple : réaliser, sur la frontière, à proximité immédiate de la Transjurane (autoroute en construction), deux zones industrielles juxtaposées, en se réservant la possibilité, au gré de l'évolution de l'intégration européenne, de leur conférer un statut réellement binational. La simple juxtaposition des zones offre déjà des perspectives intéressantes,

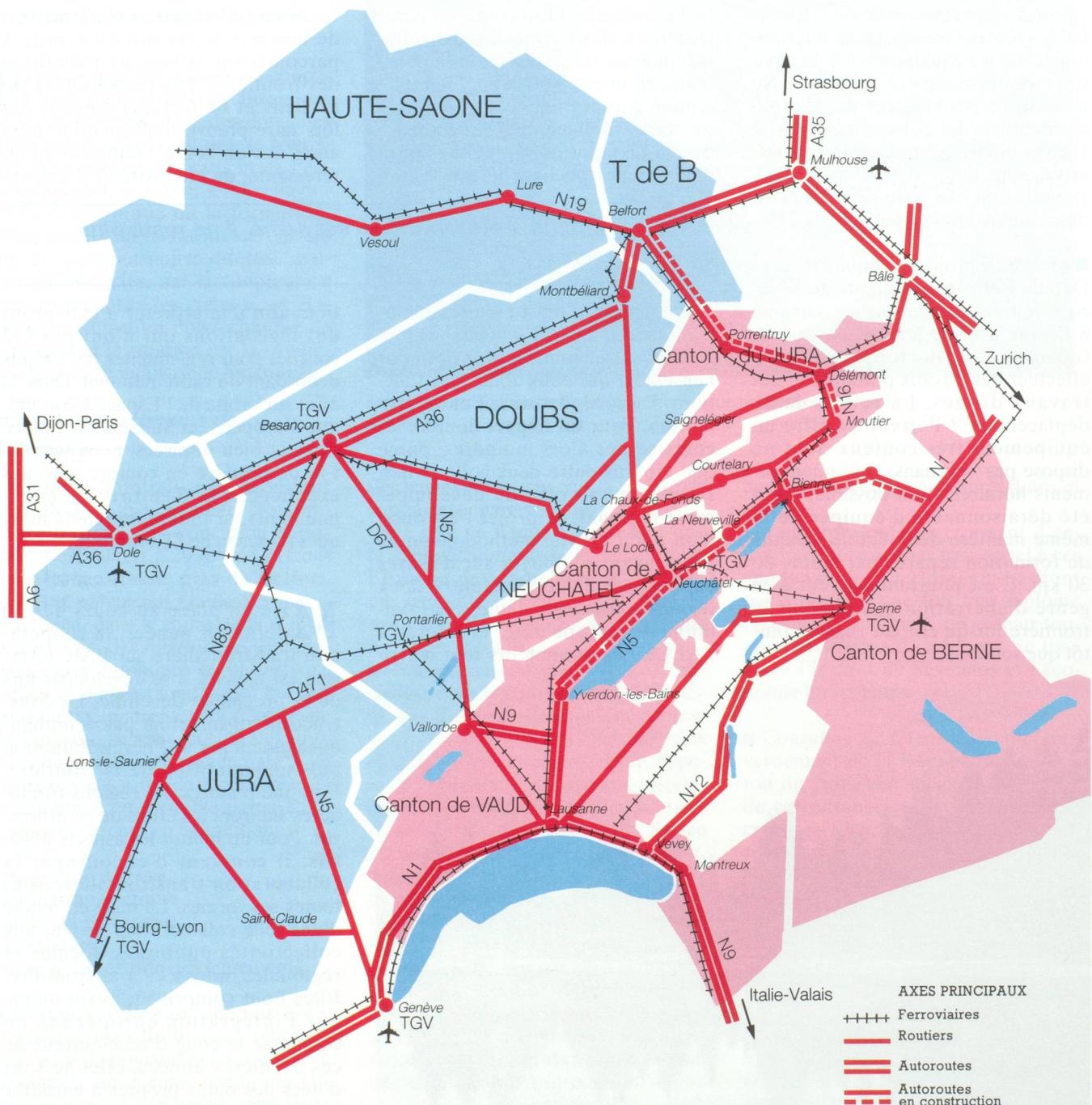
de pionniers, affinant, à mesure que le projet évolue, leur méthode de travail en commun. Les obstacles juridiques, financiers, fiscaux et réglementaires sont nombreux, qui permettent de mesurer le chemin qu'il reste à parcourir sur la voie de l'abolition des frontières. Les responsables jurassiens et belfortains doivent dès lors faire preuve d'obstination, mais aussi, et c'est là que l'initiative est intéressante, de créativité et d'innovation.

...«Le champ a été labouré, il est semé, il ne reste plus qu'à l'arroser»...

dans la mesure où il est prévu l'implantation d'un seul et unique centre de services communs, assurant pour l'ensemble des deux zones des fonctions d'accueil, de conseil et de promotion. Pour un impact double, les coûts seront alors moindres, parce que répartis entre deux collectivités. Intéressant au plan du développement régional, ce projet l'est aussi d'un point de vue méthodologique. Ne pouvant s'appuyer sur d'autres expériences de ce type, entre deux régions appartenant, l'une, à la Communauté européenne, et l'autre à l'AELE, les promoteurs font œuvre

tion, afin d'interpréter à leur profit des législations qui n'ont pas été conçues pour réglementer des projets débordant du cadre national. Dans la mise sur orbite de l'Espace Economique Européen, la Suisse et la France seraient bien inspirées, nous semblent-il, de prendre en compte pareilles expériences, et d'en tirer les enseignements, si indéniablement marqués du sceau de l'Europe.

Mise en place au cours des 10 dernières années, la coopération transfrontalière sur l'Arc jurassien est appelée à se développer lors de la prochaine décennie. La construction européenne passe immuablement par une perméabilisation puis une abolition de la frontière. Plus que d'autres, les régions frontalières subiront les effets de ce processus. Pour en limiter les aspects négatifs, il convient d'encourager la collaboration transfrontalière sous toutes ses formes. La mise en œuvre d'une telle collaboration revient aux collectivités publiques, locales et régionales, adossées à la frontière. Elles l'ont compris et, avant même que l'intégration européenne ne connaisse le coup d'accélérateur de ces dernières années, elles se sont dotées des outils propres à encadrer leurs relations. Il appartient maintenant aux responsables politiques nationaux d'encourager de manière explicite les initiatives transfrontalières. Le champ a été labouré, il est semé, il ne reste plus qu'à l'arroser... ■



Transports et coopération transfrontalière

Jean-Xavier Bourquard, Délégué aux transports de la République et Canton du Jura

LES TRANSPORTS : UN ROLE PRIMORDIAL

Le 20 août 1992, la République et le Canton du Jura signe à Lucelle un accord de coopération avec le Département du Haut-Rhin. Cet acte d'amitié, fruit de la volonté commune de deux régions, s'inscrit dans le cadre de la coopération transfrontalière des collectivités et autorités territoriales définie par le Conseil de l'Europe et ratifiée par la France et la Suisse. La coopération entre les deux régions portera sur de nombreux domaines, dont les transports. Cet exemple démontre bien que les frontières physiques entre les Etats, artificielles lorsqu'elles tendent à séparer des régions ou des peuples ayant les mêmes aspirations et des intérêts économiques identiques, n'ont plus aucune valeur pour ceux qui décident d'unir leurs efforts pour réaliser des projets communs. L'ouverture du grand marché européen de 1993, facteur d'impulsion pour le développement des transports routiers, ferroviaires et aériens entre les régions d'Europe, a permis d'accélérer la planification des infrastructures indispensables aux nouveaux échanges qui voient déjà le jour. Les grands projets ne sont plus pensés régionalement, mais font l'objet d'une concertation entre les régions. Français, Suisses et Allemands œuvrent ensemble pour concevoir une desserte interrégionale de la Regio Basiliensis. Une démarche identique est menée par la Région de Franche-Comté et les cantons suisses

de Vaud, Berne, Neuchâtel et Jura dans le cadre de la CTJ⁽¹⁾ pour l'amélioration des axes ferroviaires reliant Dijon à Lausanne via Vallorbe et à Neuchâtel et Berne par les Verrières.

L'Europe qui s'ouvre permettra plus de mobilité entre les Etats qui la composent. Une forte augmentation des déplacements étant prévisible, les infrastructures de transports doivent impérativement être adaptées rapidement pour répondre aux nouveaux besoins ainsi générés.

Que ce soit dans les domaines culturels, professionnels, médicaux ou de l'éducation, les échanges iront en s'amplifiant. Comment répondre de façon appropriée à ces nouveaux flux, comment résoudre les aspects financiers des infrastructures interrégionales, voilà les problèmes auxquels sont confrontées les régions transfrontalières de l'Arc jurassien.

POLITIQUE NATIONALE DES TRANSPORTS : ET LES RÉGIONS PÉRIPHÉRIQUES ?

La demande croissante en moyens de communication modernes, performants et sûrs a poussé les entreprises nationales de chemins de fer à développer de nouvelles rames confortables, circulant à haute vitesse, permettant de relier les grands centres dans un laps de temps concurrentiel par rapport à l'avion. Les fréquentations de ces nouveaux moyens de déplacement rapides (TGV, ICE, AVE, etc.) ont rapidement permis aux régies nationales de dégager des bénéfices sur ce type de trafic. Tout naturellement, elles ont favorisé le développement de ces liaisons inter-cités, parce qu'elles étaient nécessaires d'une part, et rentables d'autre part.

La politique de la SNCF en France, comme celle des CFF en Suisse, tend à privilégier les investissements sur les axes performants, ceci au détriment du trafic régional, spécialement dans les régions périphériques.

Les pouvoirs publics, vu la situation financière précaire des grandes régies de transport, exigent des économies et la suppression de certaines presta-

⁽¹⁾ Communauté de travail du Jura regroupant les Départements français du Doubs, de la Haute-Saône, du Jura et du Territoire de Belfort et les Cantons suisses de Berne, du Jura, de Neuchâtel et de Vaud.

tions non rentables. La faible fréquentation des trains régionaux, dont les horaires sont parfois inadaptés, ou qui répondent mal à des besoins réels (choix du matériel, coût d'exploitation disproportionné, etc.) "justifie" des mesures de rationalisation qui défavorisent les régions, tant sur le plan national qu'international, quand les liaisons ne sont pas purement et simplement supprimées.

Face à ces nouveaux défis, les collectivités publiques concernées se mobilisent et organisent, de manière isolée parfois, mais le plus souvent conjointement, une desserte différente et mieux adaptée aux besoins régionaux. Le tribut à payer est cependant lourd, car ni la SNCF ni les CFF n'indemnissent totalement les régions pour ce transfert de responsabilité.

En France, c'est le conventionnement - contrat passé entre la SNCF et le Conseil régional concerné - qui règle les modalités financières des prestations assurées par la SNCF, mais organisées par la Région qui doit aussi les financer en grande partie ou en totalité.

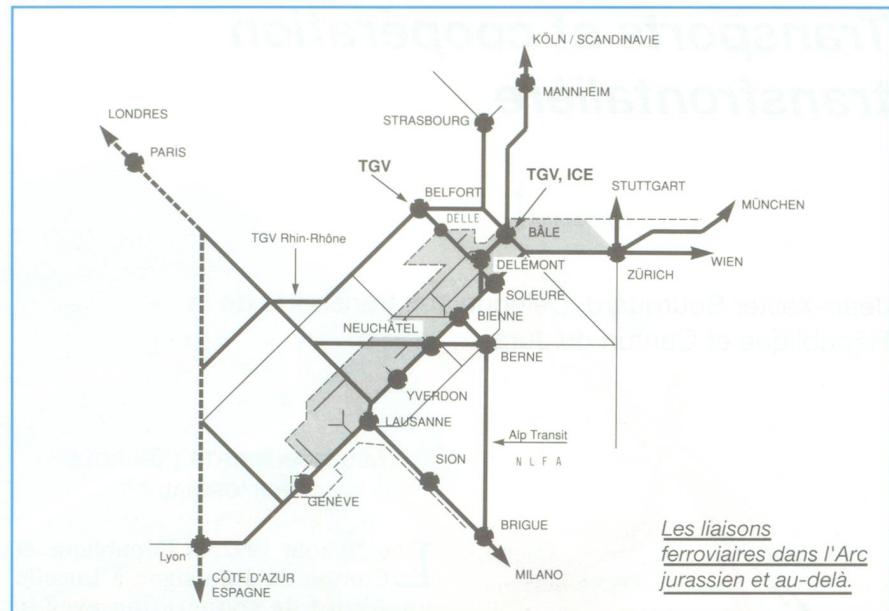
Côté helvétique, les problèmes sont quasi identiques. Des lignes sont supprimées ou voient leur desserte notablement diminuée, au nom de la rentabilité. Des essais sont actuellement en cours pour remplacer le train par le bus, moyen de transport plus souple et moins coûteux.

Les relations interrégionales, ou plutôt internationales, menacées par les décisions prises souvent unilatéralement par la France ou la Suisse, concernent aussi l'Arc jurassien, thème du chapitre suivant.

LES LIAISONS TRANSFRONTALIERES DANS L'ARC JURASSIEN : PROBLÈMES ET SOLUTIONS

Les décisions prises d'un côté de la frontière ont souvent des incidences importantes sur la desserte de la région adjacente du pays voisin.

Les exemples suivants démontrent l'interaction et la dépendance des transports dans les régions périphériques.



La Ligne Delle—Belfort Chronique d'une mort annoncée

Au moment où paraît cet article, les liaisons ferroviaires reliant Delémont, capitale de la République et Canton du Jura, et le Territoire de Belfort, qui fait partie de la Franche-Comté, auront été supprimées depuis le 27 septembre 1992, à moins d'un miracle.

Il vaut la peine d'analyser ce cas, qui est un exemple typique du processus de dégradation des prestations menant à la suppression d'une ligne ferroviaire.

Depuis longtemps déjà, la SNCF ne soutient plus pour cet axe qui a eu ses heures de gloire à l'époque des voitures Milan—Berne—Paris, puis Berne—Delémont—Belfort—Paris. Depuis la suppression de ces voitures directes en 1975, seuls deux trains directs aller-retour assurent les liaisons entre Delémont et Paris, avec changement de traction à Delle (ligne non électrifiée de Delle à Paris) et changement de train à Belfort. La faible fréquentation, due principalement au manque d'attrait des horaires, au fait que le train ne s'arrête pas entre Delle et Belfort — les gares intermédiaires ont été démantelées après la Deuxième

Guerre mondiale —, et en l'absence de volonté de la part de la SNCF de promouvoir l'utilisation de cet axe, a été l'argument massue utilisé pour justifier l'abandon des relations voyageurs dès l'automne 1992.

Comment sauver la ligne : espoirs et action concertée

L'axe Delle—Belfort a joué un rôle important par le passé, tant sur le plan du transport des marchandises que des voyageurs. De nombreux trains reliant Londres via Calais et Paris empruntaient cette ligne pour rejoindre Milan via Berne. Itinéraire de délestage pour le trafic des marchandises, cette voie ferroviaire a un avenir si la France et la Suisse en décident ainsi.

L'ouverture du tunnel sous la Manche, l'amélioration de la traversée de la Suisse par la construction de nouveaux tunnels (NLFA²), l'augmentation des déplacements Nord-Sud, autant d'arguments en faveur du maintien de cet itinéraire dont le potentiel peu utilisé peut encore être renforcé. Les décisions sont politiques avant tout !

² Nouvelles lignes ferroviaires à travers les Alpes.

Comprenant bien cela, et forts de l'espoir que constitue la construction du TGV Rhin-Rhône vers l'an 2000, avec une gare située aux environs de Belfort, un groupe technique franco-suisse s'est fixé comme but de trouver une solution d'exploitation régionale du trafic entre Delémont—Porrentruy—Delle et Belfort.

Des solutions originales sont actuellement à l'étude, faisant appel à du matériel léger et performant. Quant à l'exploitation, on imagine une exploitation suisse jusqu'en gare de Belfort. C'est l'application dans la réalité de la libre circulation des services dans le cadre de l'EEE et de la CEE.

Les collectivités publiques de Franche-Comté et du Jura suisse, lorsque le matériel aura été trouvé et que les horaires auront été acceptés, devront décider si elles veulent financer le trafic des voyageurs dans le cadre d'un Conventionnement.

La sauvegarde de la ligne à long terme est à ce prix. Les accords de coopération passés entre la République et Canton du Jura et le Territoire de Belfort devraient justifier un engagement financier des deux régions avec l'aide d'autres collectivités publiques suisses et françaises.

Lignes transfrontalières empruntées par des TGV

Le schéma directeur national des liaisons à grande vitesse détermine, en France, les lignes aménagées et les lignes nouvelles empruntées par les TGV.

Deux axes importants pour l'Arc jurassien y sont mentionnés : Dôle—Frasne—Pontarlier—Les Verrières (—Neuchâtel—Berne) et Dôle—Frasne—Vallorbe (—Lausanne).

La Suisse, qui a pris des options en ce qui concerne l'entrée en Suisse des trains à grande vitesse, a choisi Genève et Bâle comme points d'entrée pour les TGV français.

Les Cantons de l'Arc jurassien, soucieux de défendre les axes transfron-

taliens existants entre Genève et Bâle à travers le massif jurassien, ont fait inscrire leur développement dans un arrêté fédéral du 4 octobre 1991³. Une étude préliminaire, commanditée par le Conseil régional de Franche-Comté a été publiée en juin 1991. Elle démontre à l'évidence le bien-fondé d'une amélioration des relations existantes et relève les avantages que les régions pourront en retirer, tenant compte également de la construction du TGV Rhin-Rhône.

Vu l'intérêt commun des régions françaises et suisses concernées par ces axes ferroviaires importants pour leur développement, il a été décidé de lancer une étude dite "lourde" financée par la CTJ. Du côté des CFF et de la Confédération, on craint cependant qu'une revalorisation des liaisons ferroviaires entre Paris et la Suisse via Vallorbe et les Verrières ne concurrence la future liaison TGV, fort discutée par la SNCF, entre Genève et Mâcon.

Les intérêts des régions transfrontalières ne coïncident pas forcément avec la politique de l'Etat fédéral. Il est pourtant légitime qu'elles se préparent à l'Europe de demain en améliorant les infrastructures qui les relient par delà les frontières.

L'Arc jurassien l'a bien compris et la concertation se concrétise dans les faits par des engagements financiers importants pour que des régions périphériques ne soient pas définitivement isolées, car une voie de communication que l'on n'améliore pas est condamnée, à plus ou moins long terme, à disparaître.

La Ligne Le Locle—Besançon—Paris

Cette ligne, qui relie le haut-plateau neuchâtelois avec la Franche-Comté, permettant aussi d'accéder aux trains pour Paris, a fait l'objet de menaces régulières. Actuellement, ce sont des autorails français qui assurent les liaisons jusqu'au Locle. Cette relation permet de rapprocher le Pays de Neuchâtel à Besançon, en complément à l'accès routier par la route dite "des microtechniques". Elle a bénéficié du conventionnement mis en place par la Région de Franche-

Comté, en 1986, ce qui a sauvé les relations ferroviaires. Une augmentation des voyageurs de l'ordre de 30 % a même été enregistrée depuis que cette liaison est sous la responsabilité de la Région.

C'est une fois de plus la preuve qu'une ligne bien exploitée est viable, même si elle n'est pas forcément rentable, puisqu'il s'agit d'un service public.

*
* *

L'importance d'une coopération étroite entre les régions situées de part et d'autre des frontières est aujourd'hui une évidence pour tout le monde. Bien souvent, les peuples séparés aujourd'hui par une frontière ont eu une histoire commune. Les problèmes économiques qu'ils ont à résoudre se ressemblent et leurs aspirations sont identiques.

Le rôle que jouent les transports est très important sur le plan transfrontalier. Non seulement les moyens de communication permettent les échanges indispensables à la vie économique, mais ils encouragent également les échanges culturels, tout en favorisant le développement touristique. En un mot, ils sont le lien physique reliant les peuples qui, dans l'Europe de demain, devront unir leurs efforts pour développer des projets communs. Les défis à relever pour les régions transfrontalières demandent persévérance et imagination, ouverture d'esprit, voire courage, car les buts à atteindre vont parfois à l'encontre de la politique des Etats.

Le développement de ces régions passe obligatoirement par la concertation et l'abnégation de politiques recroquevillées sur elles-mêmes qui mènent invariablement à l'atrophisme. Seules les régions qui s'uniront pourront relever les nouveaux défis de l'Europe de demain.

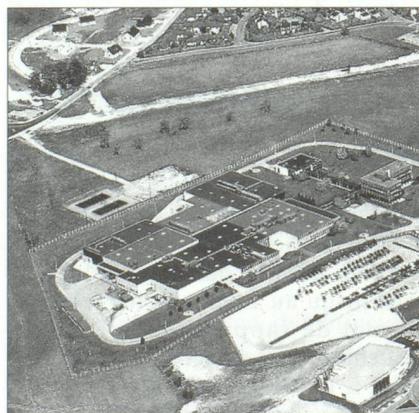
³ Arrêté fédéral sur le transit alpin, art. 7, al. 2

TOUJOURS PLUS D'ENTREPRISES SUISSES S'IMPLANTENT DANS LE DOUBS...

A l'heure du grand marché communautaire, de nombreuses entreprises suisses estiment vital de prendre pied dans la nouvelle Europe. Pour des industriels soucieux d'efficacité et de réussite, le département du Doubs offre des atouts d'un grand intérêt..

Une étonnante similitude industrielle :

Au-delà de ses 160 km de frontière commune avec la Suisse, le Doubs, avec une culture identique à celle des cantons voisins, c'est aussi un même souci pour l'essor de la microtechnique, héritière de la belle tradition horlogère du Jura. L'axe des microtechnologies qui relie Besançon à Neuchâtel, met d'ailleurs en évidence, si besoin en était, cette étonnante similitude industrielle.



Un des sites d'implantation du Doubs.

Une main d'œuvre très appréciée :

Le Doubs c'est aussi une main-d'œuvre hautement qualifiée, habituée au travail de grande précision, et dont la formation de pointe lui permet de maîtriser les technologies d'avant-garde mais aussi celles de l'agro-alimentaire ou de l'industrie de bois. D'ailleurs, de nombreuses entreprises suisses se félicitent déjà de ses qualités.

Une situation éminemment européenne :

Relié aux grands axes autoroutiers de l'Europe ainsi qu'au TGV, le Doubs permet aussi d'atteindre aisément tous les grands pôles industriels européens, ainsi que les marchés prioritaires (Stuttgart, Francfort, Turin sont à

moins de 300 km, Paris à 2h30 grâce au TGV).

L'ADED un vrai partenaire :

L'Agence de Développement Economique du Doubs (ADED), peut apporter, conseils, et une aide concrète dans toutes les phases de l'implantation. Cette année, 330 dossiers de ce type ont été traités dans le département du Doubs.

Ces avantages du Doubs constituent la raison pour laquelle toujours plus d'entreprises suisses choisissent de s'y installer. Cela, dans le Haut-Doubs comme

QUELQUES UNES DES IMPLANTATIONS D'ENTREPRISES SUISSES LES PLUS RÉCENTES.

WEBER GRAPHIC, Imprimerie (Pontarlier)

ISMECA, mécanique (Besançon)

CORNÚ, biscuits apéritif (Fontain)

DIXI, décolletage et armement (Besançon)

TELVICA, télévision cablée (Besançon)

Cabinet de géologie,

M. Blanc (Besançon)



De plus en plus d'entreprises Suisses s'implantent dans le Doubs.

Nestlé à Pontarlier, mais aussi à Besançon ou dans les autres parcs d'activités et zones industrielles parfaitement opérationnels qu'offre le département.

Le Doubs :

Une implantation européenne optimale pour les entreprises suisses.

L'ADED EST À VOTRE DISPOSITION POUR TOUTES INFORMATIONS, TOUT COMME POUR UNE ÉTUDE PRÉCISE.

N'hésitez pas

à appeler personnellement

Serge MARSALEIX

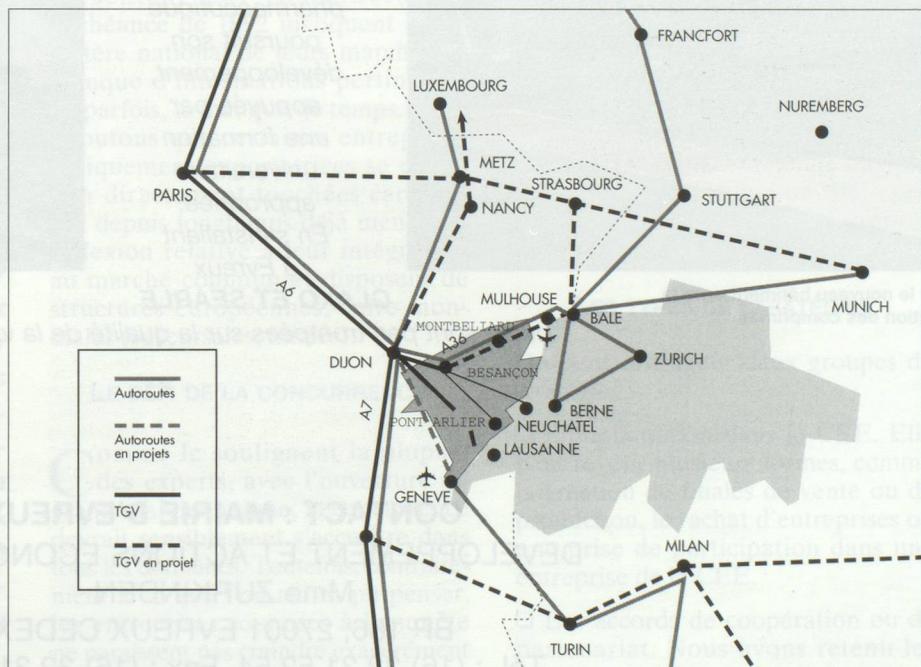
ou envoyez votre carte de visite à :

ADED Hôtel du département,

7, avenue de la Gare d'Eau

25031 BESANCON cedex

Tél : 81 83 24 31.



Le Doubs, une situation géographique très européenne..

EVREUX... ÇA BOUGE

EVREUX... ÇA BOUGE
Ville moyenne de l'ouest parisien, la Capitale Verte, de la Haute-Normandie réalise des projets d'aménagement urbain et économique ambitieux propices à l'accueil des entreprises

La plus normande des Cités du grand Bassin Parisien, à 100 km des plages... brille par la qualité de son environnement et son dynamisme économique

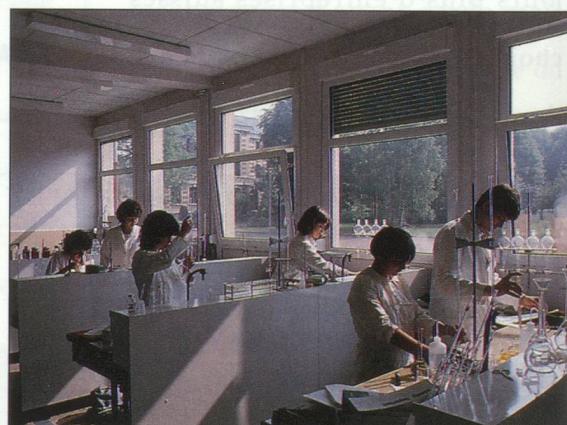


Glaxo : le nouveau bâtiment pour la production des comprimés

La production pharmaceutique poursuit son développement, appuyée par une formation universitaire appropriée. En s'installant à Evreux

GLAXO ET SEARLE

ne se sont pas trompées sur la qualité de la vie



IUT : biologie appliquée, option agro-alimentaire, option pharmacie

CONTACT : MAIRIE D'EVREUX
DEVELOPPEMENT ET ACTIONS ECONOMIQUES
Mme ZURKINDEN
BP 186, 27001 EVREUX CEDEX
Tél. : (16) 32.31.52.54. Fax : (16) 32.31.52.07.

Le comportement et les stratégies des entreprises de l'Arc jurassien face à 1992

Denis Maillat, Recteur de l'Université de Neuchâtel

La réalisation du grand marché intérieur créera incontestablement des conditions nouvelles pour les producteurs comme pour les consommateurs. Ils pourront acheter, investir, consommer, s'assurer, avoir recours aux services bancaires dans tous les pays de la communauté. Pour les entreprises, cela représente à la fois une chance et un défi. Une chance parce que la suppression des barrières aux échanges et la possibilité d'opérer sur un vaste marché sont un facteur d'essor. Un défi, parce que pour s'emparer des opportunités qui s'offriront dans le cadre de ce marché élargi, elles doivent anticiper les changements qui vont intervenir afin de s'y adapter. Mais elles doivent agir vite car de nouvelles stratégies ne s'élaborent pas du jour au lendemain ; elles impliquent de nouvelles façons de procéder et nécessitent de nouvelles compétences au sein des entreprises. Les PME semblent particulièrement concernées car, en raison de leur taille, elles peuvent se trouver moins bien armées que les grandes entreprises pour répondre au défi du grand marché.

COMMENT RÉAGISSENT LES PME ?

Pour répondre à cette question, une enquête a été réalisée auprès de 50 entreprises du canton de Neuchâtel et de 26 entreprises du Jura. D'emblée, signalons que la sensibilité de ces entreprises à l'échéance communautaire est assez forte. On relève en effet que seul un faible pourcentage (27 %) d'entreprises n'a pas abordé le problème de la réalisation du marché commun. Si les entreprises exportatrices se sentent particulièrement concernées (67 %), les entreprises non-exportatrices montrent un intérêt également marqué (56 %) face à l'intégration européenne. Généralement, les entreprises qui ne se sentent pas concernées par l'échéance de 1992 invoquent le caractère national de leurs marchés, le manque d'informations pertinentes et, parfois, le manque de temps. Ajoutons que certaines entreprises typiquement exportatrices se disent non directement touchées car elles ont depuis longtemps déjà mené une réflexion relative à leur intégration au marché commun et disposent de structures européennes, voire mondiales (succursales, filiales).

LE DÉFI DE LA CONCURRENCE

Comme le soulignent la plupart des experts, avec l'ouverture du grand marché unique, la concurrence devrait sensiblement s'accroître dans tous les domaines. Toutefois, contrairement à ce que l'on aurait pu penser, les entreprises soumises à l'enquête ne paraissent pas craindre exagérément

une augmentation de la concurrence, ni sur les marchés européens, ni sur le marché suisse. Une des raisons souvent invoquée est le caractère très spécialisé de l'entreprise et la spécificité de ses produits. Il est vrai que les entreprises à marché national (non-exportatrices) sont plus nuancées sur le sujet.

Cette confiance dans la capacité de faire face à la concurrence s'explique certainement par le fait que ces entreprises ont l'habitude des marchés internationaux et qu'elles sont confrontées depuis longtemps à la concurrence internationale.

On peut cependant s'interroger sur les risques de cette attitude qui ne prend pas en compte la constitution d'un nouvel espace productif. Ce nouvel espace productif européen va contribuer, du fait de l'harmonisation dans le domaine des normes, de la législation, etc., à développer les économies d'échelle et à favoriser les restructurations internes. Dans ce nouvel espace productif, les relations d'aujourd'hui ne seront peut-être plus celles de demain. Face à cette évolution, on ne peut plus seulement faire un raisonnement de type concurrentiel, basé sur des niches de marché, mais on doit s'interroger sur les nouveaux réseaux de coopération qui se développent dans la CE.

Par conséquent, nous avons voulu étudier plus en profondeur les stratégies des entreprises de l'Arc jurassien. C'est pourquoi, une enquête a été conduite, sous formes d'entretiens, auprès d'une vingtaine d'entreprises de la région qui ont déjà pris des mesures concrètes en rapport avec l'échéance de 1992.

LES TYPES DE STRATÉGIES

On peut distinguer deux groupes de stratégies :

- L'implantation dans la CEE. Elle peut revêtir plusieurs formes, comme la création de filiales de vente ou de production, le rachat d'entreprises ou une prise de participation dans une entreprise de la CEE.
- Les accords de coopération ou de partenariat. Nous avons retenu les

accords de coopération ou de partenariat qui dépassent les accords traditionnels de distribution ou de représentation (coopération verticale) et qui se matérialisent sous forme d'accords entre entreprises à différents niveaux (coopération horizontale).

L'implantation dans la CEE

L'implantation dans la communauté européenne est la stratégie qui nous a été mentionnée le plus souvent, aussi bien de la part des grandes entreprises que des moyennes. Deux logiques apparaissent clairement parmi les réponses fournies par les chefs d'entreprises :

- **La logique de la main-d'œuvre** à laquelle correspond l'implantation d'une entreprise de production dans la CEE. Le facteur de localisation essentiel est constitué par un réservoir de main-d'œuvre.
- **La logique du marché** à laquelle correspond généralement l'implantation d'une filiale de vente dans le territoire de la Communauté ou également l'implantation d'une unité de production. C'est la proximité des marchés qui dicte ici l'endroit de l'implantation.

Ces deux démarches sont évidemment fort différentes et relèvent des stratégies particulières des entreprises concernées.

Ces stratégies seront différentes selon que l'entreprise est de grande ou de petite taille, qu'elle possède déjà des filiales à l'étranger ou qu'elle travaille en sous-traitance ou non. Voici quelques exemples :

- Pour une entreprise de 850 personnes, sa croissance dans les cinq prochaines années passera par l'acquisition d'entreprises travaillant dans le même secteur d'activité et présentant des gammes de produits complémentaires ou des savoir-faire exploitables pour le développement de l'entreprise ; une croissance sur le site d'origine n'est pas raisonnable compte tenu des problèmes de main-d'œuvre rencontrés actuellement et du fait de la

difficulté à gérer et à maîtriser de grosses unités de production. Il sera donc préférable de constituer des centres de profits à l'étranger, spécialisés chacun dans la fabrication d'une gamme de produits distincts.

■ Une entreprise d'une vingtaine de personnes du secteur de la machine-outil, travaillant dans le haut de gamme, sent venir des difficultés sur ses marchés européens et envisage de transférer sa production en France voisine pour être présente dans la CEE et produire à meilleur compte de manière à garder sa compétitivité. Elle s'intéresse à la Franche-Comté en raison des qualifications de la main-d'œuvre qui peuvent être comparées à celles que l'on trouve dans notre région et met en avant les effets de proximité.

son marché. Cette entreprise a déjà des filiales dans d'autres pays et l'ouverture de l'entreprise française s'inscrit dans la stratégie normale de l'entreprise. L'ouverture prochaine du marché unique n'a fait que conforter la décision prise.

■ Un petit groupe du secteur des machines-outils a fait le même raisonnement et implanté une filiale de production au même endroit (Besançon). Les entreprises du groupe générant une importante part de travail donnée en sous-traitance, l'entreprise a jugé utile de rapatrier une partie de ses travaux au sein du groupe en constituant une entité à cet effet. Le but principal était de s'assurer une certaine maîtrise dans son approvisionnement, les sous-traitants étant extrêmement chargés en période de

...«les entreprises questionnées ne se rendent pas avec gaieté de cœur à l'étranger. Elles y sont contraintes par leur situation sur les marchés»...

■ Une entreprise de fabrication d'outillage pour machines-outils avec un effectif de quatre-vingt-dix personnes avait déjà racheté l'un de ses sous-traitants (fournisseur) situé en Franche-Comté il y a quelques années. L'année dernière, elle a rebaptisé l'entreprise en lui donnant le même nom que la maison-mère. Elle y a transféré une production standard mais a conservé la production spéciale en Suisse. Toute la gestion de la succursale est effectuée en Suisse. Les effets de proximité sont importants, puisque proche de la maison-mère, l'entreprise française peut être visitée chaque semaine par le chef d'entreprise. Elle sert de tampon de production (notamment en raison de la pénurie de main-d'œuvre dans l'Arc jurassien) et de porte d'entrée dans la Communauté au cas où les accords passés par la Suisse ne satisferaient pas l'entreprise.

■ Une entreprise spécialisée dans les accessoires pour le décolletage a décidé d'implanter en Haute-Savoie une filiale de production au cœur de

haute conjoncture et donnant, de plus en plus, des délais. Il n'est pas exclu que cette entité française produise une partie des machines-outils du groupe en fonction du tournant que prendra ou non la Suisse face à la Communauté.

Les exemples de cette nature pourraient encore être multipliés, mais nous signalerons quelques constantes qui sont apparues lors de nos conversations avec les chefs d'entreprises. Dans un premier cas, on a affaire à des entreprises de grande taille ou à des structures de petit groupe qui ont déjà des filiales dans d'autres pays et pour lesquelles une implantation dans une région de la CEE s'inscrit dans un cursus logique de développement. Dans le deuxième cas, on trouve généralement des entreprises de plus petite dimension (jusqu'à 150 personnes) qui se trouvent confrontées pour la première fois au choix d'une implantation hors de Suisse. Pour ces dernières, la proximité du lieu d'implantation joue un rôle non négligeable. Les aspects linguistiques et une

même sensibilité ou mentalité sont primordiaux. Par ailleurs, le fait de pouvoir se rendre régulièrement et en très peu de temps (moins d'une heure) auprès de l'entreprise nouvellement implantée, est souvent pris en compte.

En outre, les entreprises questionnées ne se rendent pas avec gaieté de cœur à l'étranger. Elles y sont contraintes par leur situation sur les marchés et c'est pour assurer la survie à terme de l'entreprise que de telles décisions d'implantation sont prises.

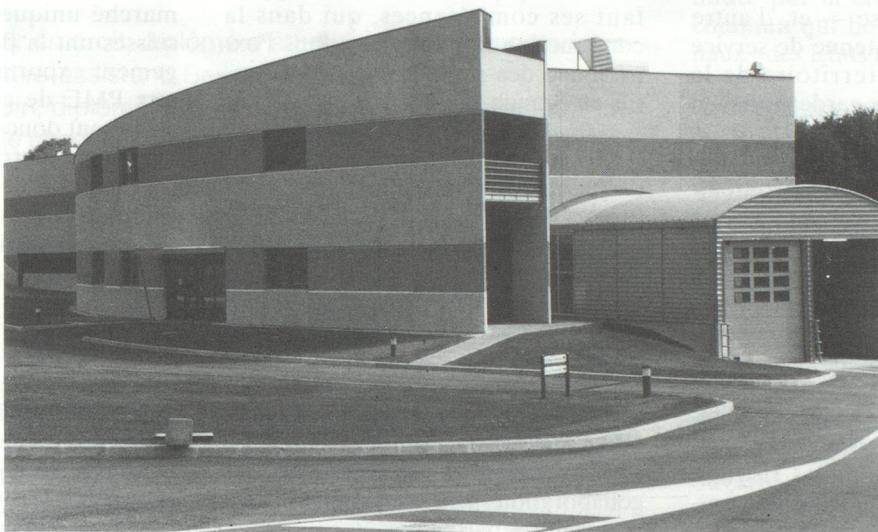
Il est intéressant de constater le rôle du réseau de relations de l'entreprise dans le choix d'implantation. En effet, rares sont les cas où l'entreprise décide de s'implanter dans telle ou telle région sans en connaître au

moins quelques éléments de base. Dans la majorité des cas, c'est par relations personnelles que les implantations se sont réalisées : connaissance d'un sous-traitant, relation d'affaires qui informe d'une entreprise à reprendre, etc. Ces aspects paraissent fondamentaux dans le choix de s'implanter ou non. A cet égard, le travail des consultants externes est jugé inutile et trop coûteux.

Les accords de coopération ou de partenariat

Pour de nombreuses entreprises, notamment de petite taille, une implantation dans la CEE apparaît souvent comme hasardeuse. L'alliance avec une autre entreprise de la CEE a souvent été avancée comme étant une solution possible. En fait, notre enquête montre que les partenariats de ce type sont encore peu nombreux. A titre de précision, nous

n'avons pas retenu dans notre échantillon les accords classiques de distribution ou de représentation, qui sont des accords de type vertical avec un



Unité de fabrication de la société Cornu (boulangerie-pâtisserie) installée depuis peu en France, à Fontain (près de Besançon). Ces nouveaux bâtiments ont été construits avec les matériaux du pays et intégrés au maximum au paysage.

© Anthony Jeanbourquin.

acheteur et un vendeur. De tels accords peuvent être importants pour des entreprises qui ne disposent pas de service commercial et qui trouvent un distributeur pour leur production, mais ils sont bien connus et largement utilisés. Nous souhaitions mettre en évidence des accords plus spécifiques de type horizontal, c'est-à-dire des accords impliquant plus profondément les partenaires. Voici quelques exemples qui sont apparus lors de l'enquête :

- Une entreprise active dans le domaine des télécommunications souhaite pouvoir accéder aux marchés publics européens qui devraient s'ouvrir largement après 1992. Une implantation dans l'un ou l'autre pays est exclue, l'entreprise ne fabriquant pas elle-même ses produits, mais les donnant à produire aux entreprises du groupe auquel elle appartient qui disposent du savoir-faire spécifique à ce type de produits. Par ailleurs, elle estime qu'avec une propre implantation dans la CEE, ses produits n'auraient pas une meilleure chance d'être adoptés par les régies d'Etat des pays membres de la CEE.
- En l'occurrence, la solution retenue est de passer des accords de partenariat avec des entreprises dans divers pays européens. Il s'agit de trouver des partenaires susceptibles de distribuer les produits de l'entreprise sur leur territoire. En contrepartie, l'entreprise s'engage à diffuser en Suisse les produits du partenaire. Des accords de ce type ont été passés avec des entreprises de deux

pay de la CEE. Dans ce cas, on le voit, il s'agit d'accords de partenariat basés sur la réciprocité. La condition à un bon fonctionnement du partenariat est ici la complémentarité des produits. Les produits renforcent alors la gamme de chaque partenaire et les régies publiques peuvent trouver un fournisseur national et traiter avec lui. Les produits de l'entreprise suisse sont vendus dans un cas sous sa marque et dans les autres en OEM. L'entreprise en question envisage de poursuivre cette politique de partenariat avec d'autres entreprises dans les différents marchés nationaux de la Communauté. C'est à ses yeux le seul moyen pour elle d'avoir accès aux marchés publics étrangers dans les meilleures conditions possibles.

- Autre type d'accord ici entre deux partenaires de l'Arc jurassien dont les produits sont complémentaires. L'un fabrique des éléments de grande

dimension et l'autre de petite dimension. L'objet de l'accord entre ces deux partenaires est, d'une part, de prospection les marchés conjointement — ce qui devrait entraîner de notables économies sur ce plan, car jusqu'alors les clients étaient visités par chaque entreprise — et, d'autre part, d'ouvrir une antenne de service après-vente sur le territoire de la CEE. Les partenaires gardent chacun leur indépendance et mettent en commun des ressources pour dynamiser leurs ventes et mieux soutenir leur clientèle existante, et ceci à moindre coût. Il s'agit ici d'être plus performant face à une augmentation probable de la concurrence en Europe dans les secteurs d'activités concernés de ces entreprises.

■ Une entreprise a décidé de s'implanter en France, mais n'y est pas allée seule. Pour répartir les risques, trois entreprises ont décidé de construire ensemble des locaux et de les

partager sur le même site. Deux entreprises auront un bureau de vente et la troisième un atelier de production. Si certaines ressources seront partagées, c'est plus les expériences de chacun qui ont contribué à la réussite de ce partenariat, chacun apportant ses compétences, qui dans la construction d'usines, qui dans l'expérience des problèmes administratifs en France, etc.

Au travers des cas présentés ci-dessus, on peut donc évoquer la diversité des formes de partenariats possibles en la matière.

Une constante revient néanmoins toujours, l'importance primordiale des contacts avec les partenaires envisagés. Dans tous les cas rencontrés, il s'agit de relations d'affaires suivies qui débouchent à terme sur des opportunités de collaboration. Il est en effet très difficile de concevoir des collaborations sans bien connaître auparavant ses partenaires.

1992 : UN CATALYSEUR DANS LA GESTION DES ENTREPRISES

Pour nombre d'entreprises interrogées, on peut se demander si les stratégies envisagées n'auraient pas été semblables sans l'ouverture du marché unique. Car les entreprises suisses ont la particularité d'être largement exportatrices, contrairement aux PME de certains pays voisins. Elles sont donc en contact permanent avec leurs marchés et perçoivent très rapidement les tendances nouvelles qui peuvent s'y dessiner. En conséquence, le phénomène 1992 se révèle surtout comme un catalyseur dans la réflexion des chefs d'entreprise sur le devenir de leur établissement. C'est l'occasion de faire le point sur les grands axes de gestion choisis en y incorporant les informations les plus récentes qui tiennent compte des changements qui pourraient voir le jour dans la branche ou le secteur d'activité de l'entreprise. ■

La ville de Vierzon, dans le Cher, a été créée au XVII^e siècle par le cardinal de Richelieu. Elle a été rebaptisée en 1945 en hommage à Charles de Gaulle. La ville est connue pour sa fabrication de fromage et de sa charcuterie. Elle est également connue pour son industrie textile et pour ses usines de fabrication de chaussures.



L'OPPORTUNITE !

Renseignez-vous
Tél. (16) 48.71.74.45
Fax (16) 48.71.75.93



Des informations disponibles sur la Suisse
24 h / 24 grâce au
service télématique de la
Chambre de commerce suisse en France

La Franche-Comté, plate-forme européenne (*)

Thierry Colin, Docteur en droit, diplômé d'études supérieures notariales et européennes, notaire-assistant, Besançon, et
Anthony Jeanbourquin, diplômé d'études supérieures spécialisées «économie industrielle et décentralisation», Université de Franche-Comté

L e rappel des échéances fondamentales sur le processus d'intégration européenne de la Suisse depuis l'après-guerre (1^{ère} partie), permet de mieux appréhender l'enjeu que représente l'Europe des régions et de mieux déterminer la consistance actuelle de la plate-forme européenne franc-comtoise (2^{ème} partie).

(*) Synthèse de l'entretien du 10 juillet 1992 avec Monsieur Günter Britschgi, Consul Général de Suisse à Besançon et Monsieur Jean Michel, Président de la Chambre régionale de commerce et d'industrie de Franche-Comté.

Monsieur Günter Britschgi, originaire de Sarnen (canton d'Obwald), a commencé sa carrière en 1956. Il est en poste à Besançon depuis 1990. Il s'agit de sa onzième nomination après Cologne, Paris, Nice, Prague, Lagos, Francfort, Yaoundé, Berne, Fribourg-en-Brisgau et Melbourne.

Personnage "incontournable" de la région de Franche-Comté, **Monsieur Jean Michel** incarne une indiscutable réussite personnelle obtenue, comme notre actuel Premier ministre, après franchissement de multiples échelons de l'échelle sociale. Il est président de la Chambre régionale de commerce et d'industrie de Franche-Comté depuis 1986. Il est aussi président de la Chambre de commerce et d'industrie du Doubs et Conseiller régional.

PREMIERE PARTIE : LE PROCESSUS D'INTEGRATION EUROPEENNE DE LA SUISSE

LES DÉBUTS DE LA COOPÉRATION EUROPÉENNE DE LA SUISSE (1948)

Depuis 1948, la Confédération n'a cessé d'être confrontée à la construction de l'Europe¹.

L'étude de l'après-guerre est primordiale pour la compréhension des relations entre la Suisse et l'Europe.

Le 16 avril 1948, l'accord portant création de l'Organisation européenne de coopération économique (O.E.C.E.) était signé par les représentants de dix-sept pays, dont la Suisse².

LE TRAITÉ DE ROME (1957)

L'intégration sectorielle et progressive annoncée par la déclaration Schuman du 9 mai 1950 trouva sa consécration le 18 avril 1951 dans le traité de Paris instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier (C.E.C.A.).

La relance européenne, décidée lors de la conférence de Messine au mois de juin 1955 par les six Etats membres de la C.E.C.A., après l'échec du projet de la Communauté européenne de défense (C.E.D.), définitivement rejeté par l'Assemblée nationale un an auparavant par le vote d'une question préalable, aboutira à la signature des traités instituant la Communauté économique européenne (C.E.E.) et l'Euratom le 25 mars 1957.

La C.E.E. ne vise pas seulement l'intégration de diverses activités économiques.

Le but visé par les auteurs du traité original est de fonder les Etats membres dans une seule communauté par la création d'un marché commun qui lie les "marchés nationaux" des Etats membres.

LA RÉPLIQUE DE L'A.E.L.E. (1959)

La dynamique engendrée par les traités C.E.C.A. et C.E.E. poussa les pays non signataires à rechercher une forme de coopération. Dans un premier temps, dès le mois de mai 1956, et avant même la signature du traité de Rome, les six pays membres du Marché commun et les onze autres membres de l'O.E.C.E. conduits par Londres³ avaient proposé la création d'une zone de libre-échange, ouverte à tous les pays de l'Europe occidentale.

Les rapprochements opérés n'apportèrent pas les résultats escomptés et l'instauration du Marché commun entraîna bientôt en Suisse inquiétudes et craintes.

L'échec de ces négociations incita à la recherche d'une solution de rechange et, le 20 novembre 1959, est signée à Stockholm la convention

¹ Pierre Du Bois, "La Suisse et le défi européen (1945-1992)", éd. Favre, Lausanne, 1989, p. 13.

² Le président de la Confédération Max Petitpierre avait réussi à négocier l'article 14, dit "clause suisse", alliant la sauvegarde de la souveraineté et les intérêts nationaux du pays.

³ A partir de l'appel de Robert Schuman, la Grande-Bretagne avait été invitée à toutes les tables de négociation pour participer à l'élaboration des traités, mais refusait systématiquement toute participation, se réservant la faculté d'établir ultérieurement des relations particulières avec les organismes constitués.

La recherche de ces associations "intimes et durables" avec les institutions devait permettre de poursuivre le travail et de bénéficier des retombées commerciales, sans pour autant endosser de quelconques charges ou obligations.

instituant l'Association européenne de libre-échange.

Contrairement au traité C.E.E., l'A.E.L.E. ne prévoit aucune forme de supranationalité.

Ce traité était en fait envisagé comme une formule à caractère transitoire⁴ ainsi que le précisa le président de la Confédération helvétique, M. Max Petitpierre, lors d'une conférence des ministres de l'Association :

"Nous avons tous proclamé publiquement que la constitution de notre association n'était pas un but en soi, mais une étape, un moyen de réaliser plus facilement une association plus large (...)"

La démarche suisse était jusqu'alors empreinte d'une grande sérénité et de pragmatisme.

Le développement des relations bilatérales avait été privilégié dès l'origine, en marge de toute initiative lancée par l'A.E.L.E.

Une brochure diffusée par la Commission des communautés européennes en 1980 fait apparaître que cette année-là, près de quatre-vingts accords ou échanges de lettres sont intervenus entre la Confédération et les communautés⁵.

Ces échanges, accords et protocoles aboutirent à des résultats remarquables : en juillet 1989, Franz Blankart parvint, après seize ans de négociations, à conclure l'accord sur les assurances qui ouvre le libre-échange aux services.

Dans les faits, les relations économiques sont intenses depuis l'entrée en vigueur, en 1973, de l'accord de libre-échange, pierre angulaire des liens institutionnels entre la Suisse et la Communauté européenne, de même qu'entre la Communauté et les autres pays de l'A.E.L.E.

LA DÉCLARATION DE LUXEMBOURG (1984)

Le 9 avril 1984, par la déclaration de Luxembourg, les pays de la Communauté européenne, la Commission européenne et les pays de l'A.E.L.E. convenaient de renforcer le système européen de libre-échange pour créer un "Espace économique européen, homogène et dynamique".

Cette rencontre, intervenue au niveau ministériel, constitue non pas un engagement juridique, mais une déclaration d'intention ; elle représente le point de départ d'un approfondissement et d'un élargissement de la coopération dans le cadre de l'accord de libre-échange et en dehors de celui-ci.

"Les ministres ont souligné l'importance que revêt une coopération continue, pragmatique et souple entre la Communauté et ses Etats membres et les Etats de l'A.E.L.E., au delà du cadre des accords".

Mais de nouvelles données allaient apparaître ; elles constituaient les signes avant-coureurs de profonds bouleversements dans le rythme de l'intégration européenne.

La nouvelle impulsion à la construction européenne décidée au mois de février 1986 par les représentants des douze Etats membres des Communautés entraîna une vive émotion au sein de l'A.E.L.E. et notamment en Suisse.

Les milieux professionnels suisses alimentèrent les débats auxquels participent encore aujourd'hui les syndicats.

Apprécient strictement son intérêt, chacun se plonge dans une évaluation

prospective des gains possibles en cas d'adhésion aux Communautés.

Tous les scénarios sont esquissés : *"L'inquiétude fouette l'imagination"*. Les présentations fumigènes ne doivent malgré tout pas masquer les réalités.

L'ACTE UNIQUE EUROPÉEN (1986)

Prenant conscience de l'ampleur et de la durée du programme nécessaire pour parvenir à l'achèvement du marché intérieur, les représentants des Etats membres, réunis au sommet de Milan au mois de juin 1985, décidèrent une relance européenne par modification du traité original.

Huit mois après le début des négociations, l'Acte unique européen, signé à Luxembourg les 17 et 28 février 1986 par les douze Etats membres de la C.E.E., complétera le traité de Rome du 25 mars 1957 en substituant à la règle de l'unanimité le vote à la majorité qualifiée.

"Il s'agit de l'acte le plus important depuis la signature des traités instituant les Communautés".

De fait, l'article 13 de l'Acte unique est fondamental : il prévoit l'établissement d'un marché intérieur avant

⁴ L'objectif essentiel de la création de l'A.E.L.E., indiqué dans le préambule de la convention, était, par l'accroissement des échanges commerciaux entre les pays membres, d'amener les six pays du Marché commun à considérer que leur intérêt était de se fonder dans l'A.E.L.E. Le retour au pouvoir du général de Gaulle ne serait pas étranger à la création de l'A.E.L.E. Très réaliste et mu par une claire vision des choses, de Gaulle avait décidé d'engager son pays dans le Marché commun le 1^{er} janvier 1959, allant à l'encontre des adjurations de Macmillan, l'implorant, le 28 juin 1958, à Paris, de renoncer aux engagements français : "Le Marché commun, c'est le blocus continental. L'Angleterre ne l'accepte pas. Je vous en prie, renoncez-y".

Formule sans doute transitoire, l'A.E.L.E. a, peu de temps après sa création, été présentée autrement : lorsque le gouvernement de Macmillan demanda, le 9 août 1961, d'engager des négociations avec les Six en vue de son adhésion au traité de Rome, les milieux européens s'interrogèrent pour savoir s'il ne s'agissait pas là d'une manœuvre tendant à faire exploser cette Europe que l'Angleterre n'avait pu torpiller de l'extérieur.

L'A.E.L.E. apparaissait alors comme une organisation rivale chargée de provoquer le démantèlement de la C.E.E., et l'acceptation de l'adhésion aurait permis à la Grande-Bretagne de placer une charge explosive interne, certainement plus efficace que le frein "A.E.Lien".

⁵ "La Suisse et la Communauté", Commission des communautés européennes, Bruxelles, 1980, p. 21.

⁶ Expression empruntée à Pierre Du Bois, "La Suisse et le défi européen (1945-1992)". op. cit.

⁷ Note de présentation de l'Acte unique européen par le bureau de presse et d'information de la Commission des communautés européennes.

le 31 décembre 1992, “(...) dans lequel la libre circulation des marchandises, des personnes, des services et des capitaux sera assurée par les dispositions du (présent) traité”.

L'Acte unique est souvent cité.

La volonté politique des Etats membres et leur détermination pour permettre la réalisation du marché intérieur avant le 31 décembre 1992 est certaine.

LA DÉCLARATION DELORS (1989)

La déclaration prononcée par M. Jacques Delors devant le parlement européen le 17 janvier 1989 constitue un événement important. C'était “la première fois”, depuis sa constitution en 1957, que la Communauté, par son président, s'adressait de la sorte à ses partenaires européens de l'A.E.L.E.⁸.

Une nouvelle forme de coopération était proposée, une “troisième voie” entre l'adhésion aux Communautés et la coexistence des deux blocs C.E.E. et A.E.L.E.

Le président de la Commission préconisait un règlement global des problèmes. L'ensemble des domaines d'activité couverts par les “quatre libertés”⁹ devenait l'objet de la négociation.

M. Jacques Delors reprenait globalement le dispositif de la déclaration de Luxembourg de 1984 et suggérait la mise en place d'une meilleure struc-

ture institutionnelle comprenant des organes de gestion et de décisions communs.

► En 1959, l'initiative d'une zone de libre-échange était une réplique à la signature du traité instituant deux années auparavant le Marché commun entre les Six.

► Trente ans plus tard, certains auteurs analysent l'initiative de l'Espace économique européen comme la réplique à la publication du “Livre blanc” en juin 1985 et à l'Acte unique qui en est résulté.

LES RAPPORTS OFFICIELS DU CONSEIL FÉDÉRAL SUISSE (1988-1990-1992)

Le Conseil fédéral n'est pas resté à l'écart de l'accélération des événements. Trois rapports seront établis en l'espace de quatre ans.

Dans le premier rapport, et “après avoir examiné les diverses options possibles, le Conseil fédéral est arrivé à la conclusion qu'il fallait maintenir la politique suisse d'intégration dans la voie où elle s'est engagée”¹⁰.

La “politique du petit pas” est alors défendue : réalisme et pragmatisme en sont les maîtres mots.

Ainsi, une recherche permanente et systématique d'adéquation entre les dispositions de droit interne et les directives communautaires sera-t-elle entreprise.

Le 13 septembre 1988, deux conseillers fédéraux présentèrent le premier rapport à la presse :

“Comment la Suisse peut-elle être européenne à part entière sans obligatoirement adhérer à la Communauté ? C'est la question à laquelle le rapport s'efforce de répondre”, déclare M. Jean-Pascal Delamuraz.

Dans le deuxième rapport, “conçu comme un rapport complémentaire”¹¹, l'objectif prioritaire était la signature du traité E.E.E. en cours de négociation.

Mais les instances fédérales se prononcèrent alors sur l'idée d'adhésion à la Communauté européenne, qui n'est plus complètement saugrenue :

“Dans la mesure où les nouveaux développements européens devaient se poursuivre comme on peut le penser, et si le projet d'E.E.E. devait ne pas tenir ses promesses, l'option d'une adhésion à la Communauté européenne gagnerait forcément en actualité”¹².

Les rédacteurs du troisième rapport du Conseil fédéral, en date du 18 mai 1992¹³, considèrent la ratification du traité sur l'Espace économique européen comme une étape intermédiaire et nécessaire, avant l'adhésion formelle aux communautés qui constitue le but ultime de la politique d'intégration européenne de la Suisse¹⁴.

Il ne nous appartient pas, dans le cadre de cette étude, de développer cette question, ni d'apprécier les obstacles à l'adhésion¹⁵.

Outre le problème des mentalités différentes et des blocages institutionnels, des obstacles incontournables empêchaient toute avance des négociateurs suisses :

- la cartellisation intérieure dénature le marché et fausse les règles de concurrence imposées par les directives communautaires ;

- des normes techniques empêchent la pénétration des produits extérieurs ;

- les accords de libre-échange ne sont pas d'applicabilité directe.

L'ingénieuse procédure de renvoi à titre préjudiciel par les tribunaux, inscrite sous l'article 177 du traité C.E.E., n'est pas transposable : les ressortissants des pays de l'A.E.L.E. ne pourraient revendiquer la création d'une Cour de justice de même nature et ne sauraient invoquer devant

⁸ Gérard F. Bauer, “Suisse et Europe : face à face ou participation”, Réflexions rétrospectives du temps présent et prospectives, Hauteville-Neuchâtel, p. 21.

⁹ Les quatre libertés consacrées par les traités sont : la liberté de circulation des personnes ; la liberté d'établissement ; la libre prestation de services ; la libre circulation des capitaux.

¹⁰ Rapport du Conseil fédéral du 24 août 1988 sur la position de la Suisse dans le processus d'intégration européenne, Berne, p. 132.

¹¹ Rapport du Conseil fédéral du 26 novembre sur la position de la Suisse dans le processus d'intégration européenne 1990, op. cit., p. 1.

¹² Ibid., p. 94.

¹³ Rapport du Conseil fédéral du 18 mai 1992 sur la question d'une adhésion de la Suisse à la Communauté européenne, Berne.

¹⁴ La demande d'adhésion de la Suisse à la C.E.E. a été rendue publique à l'issue de la séance du Conseil fédéral du 18 mai 1992 : sur ce point, lire “Comment René Felber a emporté l'adhésion”, L'Hebdo, 21 mai 1992, p. 12 ; “Accueil favorable à la demande suisse d'adhésion à la C.E.E.”, Le Monde, 21 mai 1992, p. 3.

¹⁵ Nous pouvons renvoyer le lecteur à l'étude de M. Dujan Sidjanski, “La Suisse face à la Communauté européenne”, Pouvoirs, n° 43, PUF, Paris, 1987. L'auteur étudie l'intégration économique de la Suisse et développe les trois principaux obstacles à l'adhésion formelle : la démocratie directe, le fédéralisme et la neutralité.

ETUDE - RECHERCHE - DEVELOPPEMENT FABRICATION - INSTALLATION - ASSISTANCE INGENIERIE COMPLETE DE PROCÉDES

pour les INDUSTRIES

- des MINERAUX
- de la CHIMIE
- des PLASTIQUES
- du CAOUTCHOUC

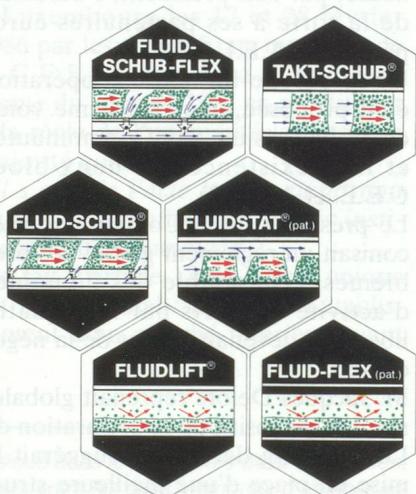
Expérience BUHLER des produits et des procédés



MANUTENTION MECANIQUE
POUR LES PRODUITS EN VRAC
CHARBON - CIMENT - PLATRE
COPEAUX DE BOIS
POUSSIÈRES...



DOSAGE - PESAGE
DANS UNE UNITE DE MELANGE
POUR LE CAOUTCHOUC



TRANSPORTS PNEUMATIQUES

- PHASE DILUEE
- VITESSE LENTE

BUHLER

S.A.R.L. au Capital de 24.300.000 F.

Ingénierie et réalisation de procédés industriels
Tour Aurore - Cedex 5 - 92080 PARIS LA DEFENSE 2
Tél. : (1) 47.78.59.53 - Télécopie : (1) 47.73.09.83

le juge national une disposition de l'accord de libre-échange. En fin de compte, ce débat sur les blocages et les réformes nécessaires pourrait être tranché par le peuple suisse le jour où il se prononcera sur l'adhésion à l'E.E.E. ou à la Communauté.

Les "helvétismes étroits", dénoncés par le conseiller Jean-Pascal Delamuraz, devraient alors exploser.

"Les bonnes certitudes un peu ataviques", décriées par Pierre Du Bois¹⁶, ne tiendraient pas face à la volonté du peuple qui votera sans trop savoir véritablement sur quoi... tant le sujet est vaste et complexe.

L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES NÉGOCIATIONS E.E.E.

À la tribune de l'assemblée annuelle de la Fédération des syndicats patronaux, le mardi 23 avril 1991, son président, M. Brunschwig, a dénoncé la dislocation de la cohésion nationale, source de difficultés économiques croissantes :

"Quand le souci primordial des pouvoirs politiques est de vouloir répondre à tous les besoins, à toutes les demandes, même des groupes minoritaires ou marginaux, les conditions sont remplies pour se rapprocher de l'étatisation, puis éventuellement du collectivisme".

Le Conseil fédéral n'adopte pas une politique homogène globale.

"Il donne le sentiment d'agir par à-coups, au gré des vents dominants", dénonçait le même jour M. Michel Barde, secrétaire de la Fédération. Cette dislocation et le manque d'intérêt pour le rôle du Conseil fédéral sont sans doute dus à la lenteur des discussions et aux nombreuses zones d'ombre qui subsistent aujourd'hui.

Une fois encore, le décalage fondamental existant entre l'activité économique et la politique poursuivie par les autorités de Berne est dénoncé.

M. Franz Blankart, secrétaire d'Etat, chef de la délégation suisse, confiait à l'issue des discussions des groupes de négociation à haut niveau, en avril 1991 : *"Il y a un peu de nervosité dans l'air mais il faut garder la tête froide"*¹⁷.

Le Conseil fédéral n'envisageait à cette époque aucune signature si le groupe de négociation présentait un traité manifestement déséquilibré.

Il paraissait nécessaire d'attendre une première mouture du traité pour apprécier ses chances d'aboutissement. "Wait and see", nous déclarait en substance Mme Bettina Hurni, responsable du service d'informations

..... *"Il y a un peu de nervosité dans l'air mais il faut garder la tête froide"*

europeennes à la Fédération romande des syndicats patronaux¹⁸.

La dernière négociation "marathon", dans la nuit du 30 au 31 juillet 1991, mit en exergue les deux obstacles dirimants touchant les "intérêts vitaux" de la Suisse (transit alpin) et de la Norvège (produits de la pêche) : *"Rendez-vous en septembre"*, titrait le Journal de Genève le lendemain. Un traité de 1 000 pages a finalement été signé par les représentants des Douze et les sept pays de l'A.E.L.E. le 21 octobre 1991.

Mais, curieusement, la Cour de justice des communautés, consultée par "courtoisie interne", a rendu un avis négatif le 14 décembre 1991, considérant l'accord transmis "incompatible" avec les dispositions du traité de Rome. Les juges de Luxembourg craignent en effet que le fonctionnement de la cour de l'E.E.E. ne perturbe les règles de répartition de compétences au sein des institutions communautaires et ne crée des liens de subordination inacceptables.

Ce dernier obstacle levé, le traité définitif a pu être signé par l'ensemble des parties contractantes le 2 mai 1992 à Lisbonne.

M. Jean-Pascal Delamuraz devait alors déclarer : *"Jamais, depuis la Seconde Guerre mondiale, la Suisse ne s'était engagée dans une négociation de cette importance"*¹⁹.

DEUXIÈME PARTIE : LA FRANCHE-COMTE ET LA SUISSE

De par sa situation géographique, la Franche-Comté a tout naturellement tissé des relations privilégiées avec la Suisse.

La position de l'Arc jurassien sur les deux frontières a justifié la création, en 1985, de la Communauté de Travail du Jura (C.T.J.).

En dépit des volontés réciproques, la C.T.J. n'a pas tenu ses promesses. M. Britschgi et M. Michel regrettant par ailleurs un degré de coordination insuffisant entre les participants, ce qui engendre une inertie grandissante, voire des blocages insurmontables.

La Confédération helvétique est un partenaire important de la Franche-Comté ; les relations commerciales donnent lieu à des échanges de produits de qualité et, la Suisse, en offrant du travail aux frontaliers francs-comtois, est un employeur direct non négligeable.

Elle est aussi un employeur indirect par le jeu des entreprises suisses implantées en Franche-Comté, dont l'exemple le plus frappant nous est fourni par un centre international d'affaires.

RELATIONS COMMERCIALES ENTRE LA FRANCHE-COMTE ET LA SUISSE

La Suisse est un partenaire important de la Franche-Comté si on la compare aux autres pays européens. En analysant la place de la Suisse dans le commerce extérieur de la Franche-Comté en 1991, on note

¹⁶ Pierre Du Bois, "La Suisse et le défi européen (1945-1992)", op. cit., p. 112.

¹⁷ Franz Blankart, cité in "E.E.E., garder la tête froide", Journal de Genève, 26 avril 1991.

¹⁸ Entretien avec Mme Bettina Hurni, le 18 avril 1991, Fédération romande des syndicats patronaux, Genève.

¹⁹ Cité in "La Suisse devant l'obstacle", Le Monde, 19 mai 1992, p. 7.

Les principaux clients de la Franche-Comté en 1991

Pays	Valeur	Evolution 91-90 (%)	Part du pays dans les exportations (%)
Italie	4 515	- 10,2	13,0
Allemagne	3 331	+ 3,6	9,6
Royaume-Uni	3 275	- 1,2	9,4
Suisse	2 639	- 8,9	7,6
Espagne	2 592	- 20,5	7,5
Belgique-Luxembourg	2 544	- 3,2	7,3
Pays-Bas	2 031	+ 2,2	5,8
Ensemble	34 780	- 0,4	100,0

Unité : million de francs français

Source : Direction régionale des douanes

qu'elle est le quatrième client de la région après l'Italie, l'Allemagne et le Royaume-Uni. De plus, elle en est le quatrième fournisseur.

L'analyse de la structure par produits des échanges commerciaux entre la Franche-Comté et la Suisse nous révèle, qu'entre 1987 et 1991, près de 25 % des exportations franc-comtoises à destination de la Suisse étaient constitués de véhicules automobiles. A côté de l'automobile, les instruments et le matériel de précision représentent une part élevée du commerce avec la Confédération, en atteignant entre 30 à 40 % des importations et entre 10 à 20 % des exportations.

L'importance de ce poste, largement déficitaire pour la Franche-Comté, s'explique par la spécialisation régionale fournissant environ 80 % de la production horlogère française et comptant également une industrie lunettière très développée.

Echanges commerciaux Franche-Comté/Suisse entre 1987 et 1991

	1987	1988	1989	1990	1991
Exportations franc-comtoises vers la Suisse	1 897	2 223	2 441	2 897	2 639
Importations franc-comtoises en provenance de la Suisse	1 586	1 602	1 554	1 691	1 664
Solde en faveur de la Franche-Comté	+ 311	+ 621	+ 885	+ 1 206	+ 975
Taux de couverture	119,6 %	138,7 %	157 %	171,3 %	158,6 %

La Suisse fournit 9 % des importations de la Franche-Comté et absorbe 7,6 % de ses exportations. Un tel rapport n'en est pas moins à l'origine d'un solde positif en faveur de la Franche-Comté.

LE PHENOMÈNE FRONTALIER

A ctuellement, selon les statistiques de l'Office fédéral des étrangers, les frontaliers se répartissent ainsi :

- 30 315 frontaliers français travaillent à Genève,
- 10 734 dans le canton de Vaud,
- 4 657 à Neuchâtel,
- 3 700 dans le Jura,
- 28 349 sur Bâle-Ville et Bâle-Campagne.

On trouve encore, en nombre plus limité, des travailleurs frontaliers français dans les cantons d'Argovie, de Soleure, de Berne et du Valais. 80 000 frontaliers français travaillent en Suisse, et environ 13 000 d'entre eux sont francs-comtois.

En raison de l'importance du phénomène sur l'économie locale, un rap-

Les principaux fournisseurs de la Franche-Comté en 1991

Pays	Valeur	Evolution 91-90 (%)	Part du pays dans les importations (%)
Allemagne	4 381	- 8,6	23,6
Royaume-Uni	3 266	- 21,1	17,6
Italie	1 855	- 10,5	10,0
Suisse	1 664	- 1,6	9,0
Belgique-Luxembourg	1 457	+ 1,7	7,8
Etats-Unis	760	+ 4,6	4,0
Japon	655	- 16,3	3,5
Ensemble	18 537	- 7,4	100,0

Unité : million de francs français

Source : Direction régionale des douanes

Ce solde tient aux relatives bonnes performances à l'exportation que réalise l'économie franc-comtoise. Globalement, les exportations régionales atteignent près du double de la valeur des importations et sont surtout dirigées vers les pays de la C.E.E. et la Suisse. Ces pays restent effectivement les principaux partenaires commerciaux des producteurs francs-comtois. Les trois quarts des importations et les deux tiers des exportations sont réalisés avec eux.

Unité : million de francs français

Source : Direction régionale des douanes

Frontier sur les quatre départements.

port a été établi par l'Université de Franche-Comté à la demande du Groupement des Industries Mécaniques, Microtechniques et Connexes du Doubs en octobre 1990²⁰.

A cette époque, on dénombrait en effet 15 000 frontaliers répartis selon leur département d'origine comme suit :

- Doubs : 73,6 %
- Jura : 13,5 %
- Territoire de Belfort : 12,9 %

La main-d'œuvre frontalière franc-comtoise est aujourd'hui caractérisée avant tout par sa relative jeunesse : pour l'ensemble de la Suisse comme pour les trois cantons limitrophes de la Franche-Comté, les pointes se situent, dans l'ensemble, dans la classe d'âge 20-29 ans.

Les frontaliers se caractérisent également par la proportion élevée d'hommes : la proportion hommes/femmes se situe à trois quarts/un quart et on la retrouve dans tous les secteurs de la vie économique.

S'agissant des motifs directs de départ des frontaliers francs-comtois vers la Suisse, trois raisons dominent : un salaire plus élevé, la fuite d'une situation jugée précaire et la promotion professionnelle.

Si le travail frontalier apparaît encore aujourd'hui comme une donnée économique franc-comtoise, on peut néanmoins se demander si celui-ci "survivra" aux accords de l'Espace économique européen.

Comme le souligne Monsieur Günter Britschgi, il semble que prochainement, si le traité est ratifié, la forme actuelle du statut de frontalier disparaîtra, les ressortissants des pays de l'E.E.E. ayant librement accès au marché du travail de la Confédération helvétique.

En effet, la disparition des frontières politiques, à l'expiration d'une probable période transitoire, entraînera corrélativement la suppression de la notion de frontalier.

Mais, quels que soient les résultats de la votation populaire prévue le 6 décembre prochain, et le sort qui sera réservé au traité sur l'E.E.E., il n'est pas inutile d'analyser de manière plus

concrète, au moyen d'exemples d'implantations récentes, la place des entreprises suisses en Franche-Comté²¹.

LES ENTREPRISES SUISSES EN FRANCHE-COMTÉ

La nécessité d'être présentes sur le marché unique de 1993 a conduit les PME suisses à s'implanter en Franche-Comté.

Mais, là n'est sans doute pas la seule raison : "L'espace et la main-d'œuvre sont devenus extrêmement chers dans la Confédération helvétique et cela incite les entreprises à passer la frontière", explique Monsieur Britschgi.

Coûts de la main-d'œuvre dans l'industrie

(en marks allemands)

	Suisse	France
Total	34,45	24,05
Salaires	22,89	12,86
Charges	11,56	11,19

Source : Institut der deutschen Wirtschaft-Erhebung, 1990.

Mais Monsieur Jean Michel insista surtout sur le fait que les opérateurs économiques suisses sont attirés par le haut niveau de formation et la grande technicité des salariés, dans les domaines de la microtechnologie ou de l'horlogerie de précision.

Le moindre coût de la main-d'œuvre et des terrains dans la région, ainsi que les mesures financières incitatives des collectivités locales, ne seraient donc pas en réalité les principales raisons de la venue des industriels suisses en Franche-Comté. Indéniablement, leur arrivée est bénéfique pour le développement régional : emploi, transfert de technologie et de savoir-faire...

Néanmoins, de nombreux chefs d'entreprise de la région craignent une hausse rapide des salaires et estiment, compte tenu des conditions économiques et du régime social

actuel de la France, qu'il leur est impossible de compenser les écarts salariaux avec la Suisse.

Toutes les conditions requises pour un tel apport sont réunies :

- La proximité géographique, linguistique et culturelle des cantons de Vaud, de Neuchâtel et du Jura avec la région de Franche-Comté est assurément un facteur favorable à cette implantation.
- Des aménagements routiers sont en cours pour améliorer les échanges de part et d'autre de la frontière²².
- De plus, le TGV relie Besançon à Paris en deux heures et demie et l'autoroute permet de relier les grandes villes de France et d'Europe.

La Franche-Comté compte aujourd'hui une quarantaine d'entreprises suisses,

²⁰ Jean-Claude Chevailler, Guillaume Sordollet, "Les travailleurs frontaliers francs-comtois en Suisse", Etude GIMM-CETAP, Université de Franche-Comté, octobre 1990.

²¹ Sur ce point, il est possible de consulter les études universitaires menées de part et d'autre de la frontière :

André Larceneux, "Les implantations suisses dans l'industrie franc-comtoise", Université de Franche-Comté, février 1990. Denis Maillat, Jean-Yves Vasserot, "Les stratégies des entreprises de l'Arc jurassien en vue du marché unique de 1992", IRER, Université de Neuchâtel, juin 1990.

²² Les liaisons routières avec la Suisse, par delà les montagnes du Jura, sont difficiles et souvent inadaptées. Le grand marché européen, l'accroissement des échanges internationaux, ont amené le conseil général du Doubs à décider l'aménagement prioritaire de l'axe routier Besançon-Neuchâtel. Cet axe international devrait en effet permettre une liaison rapide entre Besançon et Neuchâtel tout en desservant les plateaux intermédiaires et le Haut-Doubs. Les travaux routiers en cours de réalisation dans le canton de Neuchâtel (notamment le tunnel sous la vallée des Alpes) permettront de relier l'autoroute A 36 au réseau autoroutier suisse, mais aussi italien. Côté français, l'aménagement de la RN 57 à quatre voies entre Saône et Etalans est terminé et, d'ici à 1993, les études du contournement sud de Besançon par la vallée des Mercureaux seront menées à bien. Ainsi, l'axe Besançon-Neuchâtel, dit "route des microtechniques", devrait très largement contribuer au désenclavement d'une région trop longtemps laissée pour compte dans les politiques d'aménagement du territoire.

Une entreprise plus attentive, plus responsable, et plus novatrice, où l'homme tient la plus grande place.



Le Groupe suisse Ciba-Geigy est un des leaders de la chimie mondiale. En développant recherche et innovation, Ciba-Geigy crée des produits de haute performance au service de l'homme et de son environnement : pour la santé (spécialités pharmaceutiques, produits de diagnostics, automédication, lentilles de contact), pour l'agriculture (protection des plantes, santé animale, semences) et pour l'industrie (colorants, produits d'ennoblissement, additifs, pigments, polymères, matériaux composites, balances de précision).

Avec 4 500 personnes en France, Ciba-Geigy réalise un chiffre d'affaires de 7,7 milliards de francs.

CIBA-GEIGY

réparties sur ses quatre départements, comme suit :

- Doubs : 70 %
- Jura : 12 %
- Haute-Saône : 9 %
- Territoire de Belfort : 9 %

A cet égard, la presse locale a relaté l'installation sur le territoire franc-comtois de certaines d'entre elles :

► En juin 1989, le PDG de **Dixi**, l'un des plus gros décolletateurs et fabricants de machines-outils helvétiques, signe à Besançon un accord qui s'est traduit par la création d'une cinquantaine d'emplois sur les 3 000 mètres carrés de bâtiments qui ont été achetés. Il y a un an déjà, l'entreprise, qui compte des unités de production au Locle, avait repris la branche mécanique de l'entreprise bisontine Sormel.

► En septembre 1989, l'imprimerie suisse **Weber Grafic** ouvre ses portes à Pontarlier. L'important bâtiment de 5 000 mètres carrés a été construit en un temps record. Weber Grafic est spécialisée dans l'impression et la fabrication de catalogues grande diffusion et haut de gamme. Les catalogues sont toujours imprimés en Suisse, mais les feuilles arrivent chaque jour à Pontarlier, pour y être assemblées, façonnées, agrafées. De là, les catalogues sont diffusés sur le territoire et dans toute l'Europe. Un atelier de photogravure y est également installé. Tout comme est déjà prévue l'arrivée de la première machine au monde à coller les dos carrés des livres. L'entreprise est passée de 50 à 70 employés depuis sa création.

► A son exemple, une entreprise suisse s'est implantée à Pontarlier : **Glass and Technics**, qui fabrique du verre à usage industriel.

► En mars 1990, la **Société Micro-Horlogère suisse (SMH.)**, numéro un mondial de l'horlogerie (Swatch, Omega, Tissot, Longines, Balmain), décide son installation à Besançon. La filiale française du groupe suisse a en effet acheté 4 000 mètres carrés de locaux qui abritent notamment les départements informatique et comp-



Vue générale de la ville de Besançon.

© Anthony Jeanbourquin.

table, ainsi que le service après-vente de la société. Les bâtiments servent également de lieux de stockage des produits distribués par SMH, notamment les nouveaux téléphones Swatch. Les dirigeants de SMH France ont joué un rôle de partenaire auprès de l'industrie régionale pour la rénovation des bâtiments et auprès du commerce local pour leur sous-traitance.

► En avril 1991 l'entreprise **Fermo, Cruchet & Fils**, leader suisse dans le secteur du légume préemballé, vise le marché européen en s'installant à Jougne, dans l'ancienne usine d'escargots Gresset, et établit une tête de pont pour conquérir les tables françaises et couvrir à court terme l'Italie, l'Espagne et la Grande-Bretagne. En Suisse, Fermo, Cruchet & Fils produit ses légumes sur un domaine de cent hectares au pied du Chasseron. Depuis une dizaine d'années, elle valorise ses produits en les emballant sous vide.

A Jougne, Fermo, Cruchet & Fils a investi 12 millions de francs français dans la réfection des locaux, l'installation du parc machines et fonctionne actuellement avec seize employés, du personnel presque exclusivement

féminin. Le développement de l'usine devrait faire doubler ce chiffre. Fermo, Cruchet & Fils, qui travaille d'abord pour les collectivités, vise aussi le panier de la ménagère. A deux pas de la frontière, Fermo, Cruchet & Fils s'implante en Europe tout en restant à 20 minutes de ses terres : c'est cet avantage qui a déterminé le choix du lieu.

► La même année, la société suisse **Cornu SA** (boulangerie-pâtisserie) s'implante à Fontain, près de Besançon pour pénétrer le marché européen. Elle a investi 16 millions de francs français pour construire une unité de fabrication de spécialités. Un créneau particulièrement intéressant puisque l'entreprise, actuellement installée à Champagne, près d'Yverdon, accroît son activité de 20 % par an, d'où la nécessité pour elle de prévoir d'autres sites de production. La France et Besançon ont été choisies afin d'irriguer le futur marché européen. Le bâtiment de deux niveaux a été construit en pierres de la région et intégré au maximum au paysage.

La société Cornu emploie quinze personnes - quarante-cinq d'ici trois ans - qui travaillent en système trois-huit.

Une entreprise suisse dans la région

► En mars 1992, la **Distillerie Diwisa Willisau SA**, située en Suisse allemande, a cherché des terres à l'étranger, les terres suisses étant peu favorables à la culture des arbres fruitiers. D'abord tournés vers la Tchécoslovaquie, les dirigeants ont retenu l'offre de la commune de Cubry-lès-Faverney (Haute-Saône) qui répondait le mieux à leurs souhaits : terre et climat, distance de la maiso-mère, accueil favorable des instances départementales. Tout cela a conduit à une décision très rapide.

Exemple de l'implantation suisse dans le site des Prés-de-Vaux

"Un projet ambitieux dont il n'existe aucun équivalent en Europe"²³

La position centrale du département sur la carte européenne facilite les échanges avec les différents pays européens. C'est la raison pour laquelle le site, laissé vacant par Rhodiaceta intéresse les investisseurs et promoteurs étrangers, suisses principalement, désireux d'acquérir un site pouvant se transformer en "tête de pont" au cœur de la Communauté européenne. Leur intention est de réhabiliter l'ensemble des bâtiments Rhône-Poulenc et d'en faire une "vitrine technologique et commerciale", un lieu de négociations pour les P.M.E. et P.M.I. et un centre international d'affaires réunissant cinq secteurs.

Un acte de vente a été signé pour 4 hectares et 50 000 mètres carrés de surface couverte, mais la transaction est conduite dans la plus grande discréetion. On sait qu'un "pool" bancaire régional s'était aussi porté acquéreur de cette friche industrielle. Mais la compétition financière a finalement tourné à l'avantage des candidats étrangers qui proposaient des prix d'achat supérieurs à ceux des candidats français.

Le futur Besançon Business Trading Center (B.T.C.) devrait être un centre permanent destiné aux P.M.E. pour les rencontres et négociations internationales, avec une vitrine commerciale permettant de conclure des marchés entre exposants et visiteurs. Il pourrait accueillir plus d'une centaine d'entreprises du monde entier représentant les secteurs du cuir, de l'horlogerie-bijouterie-joaillerie, de l'optique, des télécommunications, de l'informatique. Un ensemble de services administratifs, une galerie marchande et des hôtels compléteront l'ensemble.

B.T.C., dont l'ouverture a été initialement prévue fin 1994 avec un millier de salariés, devrait créer rapidement, selon ses promoteurs, mille autres emplois. L'investissement atteint plusieurs centaines de millions de francs français.

L'ingénierie de B.T.C. a été confiée à la filiale du groupe Bouygues-Ecan et à la société suisse I.C.M.E. qui apportera son appui logistique. Les collectivités locales construiront les infrastructures routières nécessaires dès que le projet se concrétisera, et un pont, enjambant le Doubs pour relier les Prés-de-Vaux au tunnel sous la Citadelle, est envisagé.

Malgré l'enthousiasme et les convictions de certains²⁴, comme le député-maire Robert Schwint et Monsieur Georges Grullot, président du Conseil général du Doubs, Monsieur Michel fait preuve d'une grande prudence. Très pragmatique, ce dernier se refuse à toute démarche précipitée, mais se déclare prêt à soutenir la réalisation du projet si les contacts actuels aboutissaient dans des conditions satisfaisantes.

²³ Ainsi était présentée cette opération dans la presse locale (*L'Est Républicain*, 27 avril 1991, p. 2).

²⁴ Sous le titre : "Prés-de-Vaux : Les Suisses persistent. Ce projet, assurent-ils, sera plus important que prévu", la presse locale se faisait dernièrement l'écho des dernières informations émanant des promoteurs questionnés sur le report du début des travaux, (*L'Est Républicain*, 17 juin 1992).

Ces quelques exemples traduisent bien la volonté et la motivation des chefs d'entreprise suisses poursuivant leur implantation sur le territoire de la région de Franche-Comté. En sens inverse, on dénombre seulement une dizaine d'entreprises franc-comtoises implantées en Suisse.

► Fin 1989, l'entreprise bisontine **Bourgeois Découpage** a créé une filiale à Courgenay. Cette implantation correspondait avant tout à une volonté d'anticiper les réglementations de la C.E. en matière de prix de l'acier.

► Le dernier exemple date d'août 1990 : un Dellois a créé l'entreprise **Voillat Crédit SA** (également à Courgenay) spécialisée dans les cloisons phoniques, les vérandas et l'habillage des bâtiments.

CONCLUSION

Les chefs d'entreprise romands savent qu'ils peuvent trouver tant dans les collectivités locales qu'au sein de la Chambre régionale de commerce et d'industrie de Franche-Comté, des interlocuteurs réceptifs, perspicaces, qui favoriseront leur implantation sur le territoire de la région pour entraîner une dynamique transfrontalière et "déchirer" la frontière politique. Par ailleurs, tout est mis en œuvre pour créer des rapports entre opérateurs économiques francs-comtois et suisses romands à défaut d'implantation. Une fois ces rapports institués et à défaut d'implantation, le cadre du Groupement Européen d'Intérêt Economique peut paraître approprié²⁵ et être utilisé dans l'attente du statut de la future société anonyme européenne.

C'est à Denis de Rougemont²⁶, ardent défenseur de l'idée européenne, que nous emprunterons nos dernières lignes : elles traduisent bien l'esprit des promoteurs de l'Europe des régions :

"Et c'est sur ces régions que nous bâtirons l'Europe, non sur les cadres en bonne partie vidés des vieilles Nations."

"Ce passage de la Nation aux régions sera le phénomène majeur de l'Europe de la fin du XX^e siècle". ■

²⁵ Le G.E.I.E. a été institué selon le règlement du Conseil en date du 25 juillet 1985. Cet outil de nature communautaire est, à notre sens, d'ores et déjà à la disposition des chefs d'entreprise suisses. Voir à ce sujet nos développements et l'analyse de Maître Jean-Christophe Nenert concernant le notariat, «Revue Economique Franco-Suisse», n° 1/1992, p. 45.

²⁶ Denis de Rougemont, "Lettre ouverte aux Européens", Editions Albin Michel, Collection Lettres ouvertes, Paris, 1970, p. 163.

La France, terre d'accueil des investissements étrangers

Eric Fagot et Bertrand Schutz, responsables du bureau Invest in France Agency de Zurich

HARMONISER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES RÉGIONS FRANÇAISES

IFA (Invest in France Agency) est l'appellation donnée aux bureaux étrangers de la DATAR, service interministériel français chargé de concevoir, de coordonner et d'harmoniser le développement économique des régions françaises. A l'origine, la DATAR a été créée en 1963 par le Général de Gaulle pour contrebalancer l'influence de Paris, jugée excessive par rapport aux autres régions désignées alors comme le "désert français". L'intérêt de la DATAR pour les investisseurs étrangers est la conséquence logique de cette vocation initiale ; il est nécessaire de faire venir des investissements et de créer des emplois sur l'ensemble du territoire français. Lorsque nous présentons notre activité, nous nous plaisons souvent à dire que la Suisse n'aurait pas besoin de DATAR, car la répartition de l'emploi y est meilleure ; chaque village possède une ou deux usines qui permettent aux habitants de trouver du travail près de leur domicile. En France ce n'est pas le cas !

Par l'intermédiaire des bureaux étrangers, la DATAR est présente sur trois continents. Curieusement, il existait des implantations aux Etats-Unis (4 bureaux), en Asie (4 bureaux) et en Scandinavie (1 bureau), alors qu'en Europe, seules les implantations de Londres et Francfort avaient été créées au début des années 1970. En novembre 1990, il a été décidé de fonder un véritable réseau européen et c'est ainsi que les bureaux de Bruxelles, Amsterdam, Milan, Madrid et Zurich ont vu le jour.

Le bureau de Zurich est situé au Zeltweg 48 et a été inauguré le 15 octobre dernier. Son rôle consiste à couvrir l'ensemble du territoire suisse, dans le but de contacter les investisseurs potentiellement intéressés par la France. C'est une antenne du réseau d'accueil des investisseurs étrangers en France articulé autour des agences de développement des collectivités locales françaises qui connaissent parfaitement leurs zones

L'Europe des régions est en cours de formation, mais la France et la Suisse n'ont pas attendu la ratification du traité de Maastricht pour engager une collaboration plus étroite entre régions frontalières. Les exemples de la Regio Basiliensis, de l'Arc jurassien et de la région lémanique décrits dans ce numéro sont représentatifs de ce que l'Europe de demain devrait faciliter. Cependant, cette nouvelle organisation européenne ne nuira pas aux "particularismes nationaux", comme certains détracteurs du traité de Maastricht voulaient nous le faire croire. La Suisse et la France continueront encore longtemps à avoir leur identité propre, mais les échanges économiques, politiques et culturels vont pouvoir s'intensifier avec l'avènement de l'EEE et de la CE. Dans le cadre de ces rapprochements européens, la DATAR (Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale) a récemment ouvert une agence IFA en Suisse.

	Investissements français en Suisse	Investissements suisses en France
1988	3,70	2,90
1989	3,20	4,00
1990	3,60	2,30
1991	2,20	2,80
Total	12,70	12,00
	Source : «Les notes bleues» Avril 1992	En milliards de FF

Pays	coût du travail par heure (en DM)	dont salaires	dont charges
Allemagne	40,48	21,73	18,75
Suisse	38,83	25,75	13,08
Italie	32,38	15,80	16,58
Pays-Bas	32,12	17,70	14,42
Belgique	31,72	17,10	14,42
Danemark	31,22	25,20	6,02
Luxembourg	30,12	20,15	9,97
Canada	29,66	21,80	7,66
Japon	29,63	22,57	7,06
France	26,73	14,09	12,64
Etats-Unis	25,57	18,56	7,01
Grande-Bretagne	22,76	15,92	6,84
Espagne	22,50	13,89	8,61
Irlande	21,66	15,09	6,57
Grèce	11,14	6,77	4,37

Source : Institut der deutschen Wirtschaft-W Trends 1992/01.

géographiques respectives. Il faut donc réellement considérer ce bureau de Zurich comme un avant-poste des régions françaises.

PROSPECTER ET INFORMER

Chaque bureau IFA a pour mission, sur l'espace géographique qui lui est confié, de détecter l'existence de projets industriels internationaux, qu'il s'agisse de création ex-nihilo, d'extension ou de recherche de partenariat, et d'accompagner ces projets dans toutes les phases de leur maturation jusqu'à leur réalisation. L'une des raisons fondamentales qui a contribué à la création de ces antennes à l'étranger, est le constat fait depuis plusieurs années de l'aspect

très mobile de ces projets internationaux. Il fallait donc, dans une situation de concurrence, se donner les moyens d'agir vite et efficacement tout au début du processus de réflexion des entreprises. Une présence sur le terrain, une grande mobilité et une action concertée à tous les niveaux permettent aujourd'hui de répondre à cette exigence et de faire ressortir le site France comme terre d'accueil potentielle.

Un autre aspect de la mission des bureaux consiste à instaurer des relations suivies d'informations et d'échanges avec le tissu industriel mais également avec les divers intermédiaires et prescripteurs tels que les banques, les cabinets d'avocats ou de conseils, dans le but de mieux faire

connaître la France et ses atouts en transmettant une image positive et dynamique.

Finalement, il faut également signaler l'aspect protecteur de notre activité. En effet, nous agissons comme un interlocuteur unique afin d'éviter la multiplicité des contacts, notamment lors des propositions de sites et des programmes de déplacement dans les régions.

Pour la Suisse par exemple, nous présentons les avantages d'un vaste pays, en plein cœur de la CE, pouvant devenir un tremplin efficace pour les entreprises suisses qui souhaitent s'attaquer aux marchés de l'ensemble de la CE. La position centrale du territoire français est favorable. De plus, certains avantages existent, liés entre autres à la structure des comptes d'exploitation des entreprises - coûts salariaux moins élevés en France (cf. tableau ci-contre) par exemple -. Une analyse par secteur, sur ces avantages dus aux dispositifs fiscaux, aux exonérations, aux subventions et aides diverses... peut être effectuée. Sans entrer dans les détails, nous éditons toute une série de brochures mises à disposition des personnes intéressées. Ces renseignements sont communiqués gratuitement et de façon confidentielle, tout comme l'ensemble des prestations du bureau. Le réseau IFA est un service public du gouvernement français et n'a donc pas de démarche commerciale.

Aujourd'hui, une récente étude de la DATAR, que nous publierons dans un prochain numéro de cette revue, montre que plus de 50 % des investissements industriels suisses réalisés en France sont localisés dans les trois régions frontalières. Ces investissements représentent plus de 22 000 emplois répartis dans 170 unités de production. Notre action consiste à intensifier les investissements dans ces régions mais aussi à présenter aux investisseurs suisses tous les avantages des autres départements afin d'harmoniser le développement économique régional. L'aménagement du territoire est une notion bien française, elle devrait bientôt devenir européenne.